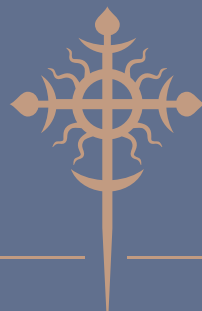


# *Cahiers* LITUANIENS

N°21 - Automne 2022 - 23<sup>e</sup> année



*Cahiers*  
LITUANIENS  
*Cercle d'histoire Alsace-Lituanie*

N°21 / 2022  
Strasbourg, automne 2022

Revue publiée avec le soutien  
de la Fondation Robert Schuman,  
de l'Union Internationale des Alsaciens,  
de l'Union des Lituaniens de Strasbourg  
et de la Région Grand Est.

**Illustration de couverture :**

Fragment de la scénographie par Rasa Kriščiūnaitė-Kesminienė  
de la pièce "Rapsodija Tamstai mokytoju" adaptée de Romualdas Granauskas  
mise en scène par Olegas Kesminas au théâtre-studio "Palėpė" de Vilnius en 2022

Directeur de la publication : Philippe Edel

Collaboration éditoriale :

Aldona Bieliūnienė, Aistė Bondauskytė, Liucija Černiuvienė,  
Marie-Françoise Daire, Piotr Daszkiewicz, Marie-France de Palacio,  
Corine Defrance, Liudmila Edel-Matuolis, Julien Gueslin, Uwe Hecht,  
Eglė Kačkutė-Hagan, Ona Kažukauskaitė, Jean-Claude Lefebvre,  
Guido Michelinī†, Caroline Paliulis, Yves Plasseraud, Aldona Ruseckaitė,  
Jolita Šilanskienė, Marielle Vitureau, Bernard Vogler†.

*Crédits photographiques :*

*Bibliothèque nationale de France : p.8, 11, 12.*  
*Lietuvos nacionalinė Martyno Mažvydo biblioteka : p.17.*  
*Maironio lietuvių literatūros muziejus : p.18, 32.*  
*Wikimedia Commons. David Liuzzo : p.24.*  
*europaenheraldry.org/germany/princely-houses/house-wuerttemberg1/  
wuerttemberg-cadet-li/ : p.26.*  
*Muséum national d'histoire naturelle : p.19, 30.*  
*Krantai / Éditions Erwin Burda : p.4, 39, 40, 42, 44, 47.*

ISSN 1298-0021

© Cercle d'histoire Alsace-Lituanie / Cahiers Lituaniens, 2022  
Maquette et mise en page : Pierre Potier  
Impression : Kocher, Rosheim  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2022  
Tous droits réservés

Site web et mise en ligne : Frédéric Cottart

<http://www.cahiers-lituaniens.org/>

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.  
Imprimé en Alsace

## Éditorial

Depuis la parution du précédent numéro de notre revue, la guerre a de nouveau éclaté en Europe. La Russie, l'ancienne puissance impériale qui avait asservi la Lituanie pendant presque 200 ans, du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, s'est à nouveau réveillée ; elle a agressé brutalement l'Ukraine, une autre de ses anciennes colonies, et menace à nouveau toute l'Europe centrale et orientale. La Russie cherche à retirer toute perspective d'avenir serein et libre à ses voisins. L'illustration en couverture de ce numéro reproduit bien cette incertitude que le grand voisin cherche à imposer. Elle est issue de la scénographie réalisée par Rasa Kriščiūnaitė-Kesminienė pour la pièce "Rapsodija Tamstai mokytoji" (Rhapsodie pour Monsieur le professeur) adaptée de Romualdas Granauskas et mise en scène par Olegas Kesminas au théâtre-studio "Palėpė" de Vilnius en 2022. Comme le dit l'artiste, « le temps passe, emportant avec lui le destin des peuples, les tragédies nationales, effaçant de la mémoire les événements historiques, les pertes, les douleurs vécues. On ne se souvient plus des visages des gens, de leurs noms, tout est broyé et écrasé par les meules du temps. Nous devons conserver en mémoire ce qui est notre identité et ne pas oublier ceux sans qui la Lituanie que nous avons aujourd'hui n'existerait pas. »

Face à cette fureur destructrice qui vise bien sûr aussi nos démocraties de l'Ouest européen, il est essentiel de rappeler que notre continent constitue aujourd'hui un ensemble solidaire et cohérent forgé par une histoire certes souvent mouvementée mais désormais apaisée et dont les liens entre ses différentes composantes sont réels et anciens. C'est l'objectif premier de notre revue, dont le prisme est modestement braqué sur la Lituanie et sur les relations franco-lituanienues. Nos lecteurs découvriront ainsi dans ce numéro un large éventail de liens parfois étonnants, de l'application du Code civil français sur une partie de la Lituanie pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle (code Napoléon) à la diversité des traductions lituanienues de la plus ancienne nouvelle littéraire française consacrée à la Lituanie (*Lokis* de Mérimée). Ils seront surpris par l'étonnant destin d'un prince allemand qui aurait bien voulu devenir grand-duc d'Alsace-Lorraine, puis roi de Lituanie (Guillaume d'Urach). Ils entreverront aussi les traces, trouvées dans les collections du Muséum national d'histoire naturelle de Paris, des recherches d'un grand naturaliste lituanien (Stanislovas Batys Gorskis).

Comme il est de tradition, notre revue aborde également les questions de langue et de littérature. Notre récente découverte d'une traduction par le poète et écrivain alsacien Oskar Wöhrle d'un très beau poème patriotique de Maironis du vivant de ce dernier nous a incités à nous intéresser à cette improbable rencontre poétique entre le prélat lituanien et le soldat allemand d'une puissance d'occupation en pleine guerre (1917-18) et à publier le poème dans ses trois versions linguistiques.

Enfin, nous avons voulu poursuivre le travail de recherche entamé dans le numéro précédent sur les richesses d'un recueil de dainos sélectionnés par la folkloriste Gražina Krivickienė et illustrés par le peintre Viktoras Petravičius, paru en 1948 à Fribourg-en-Brisgau, à l'époque en zone d'occupation française. Cette fois, ce sont deux dainos collectés par la folkloriste à Liudvinavas et Vilkaviškis, dans le sud-ouest de la Lituanie, qui sont présentés ici avec leur traduction en français. Ces chants populaires sont précédés d'un texte du poète d'origine lettone et historien de la littérature lituanienne Aleksis Rannit (1914-1985) sur leurs liens avec l'âme de la Lituanie. Rannit deviendra un membre éminent de l'Association internationale des critiques d'art (AICA) à sa création à Paris en 1950. Ils sont à nouveau accompagnés de belles gravures de Viktoras Petravičius, pour lesquelles nous renouvelons ici nos remerciements à Irena Raulinaitienė et à Helmutas Šabasevičius de nous avoir autorisé à les reproduire dans ce numéro.



# Sommaire

	<i>pages</i>
<b>Éditorial</b>	3
<b>L'application du Code civil français en Lituanie au XIX<sup>e</sup> siècle, dans les territoires à l'ouest du Niémen</b> <i>Thierry Hamon, maître de conférences en histoire du droit, Université de Rennes I</i>	6
<b>Lokis, la nouvelle de Prosper Mérimée et son accueil en Lituanie par ses traductions</b> <i>Ingrida Bakutytė, docteure en littérature de l'Université de Leyde</i>	16
<b>Guillaume d'Urach, le prince qui aurait bien voulu être grand-duc d'Alsace-Lorraine, puis roi de Lituanie</b> <i>Éric de Haynin, historien et biographe, membre de l'Académie d'Alsace</i>	24
<b>Herbiers et collections botaniques : les récentes recherches sur l'œuvre du naturaliste lituanien Stanisław Batys Górski</b> <i>Piotr Daszkiewicz, chargé de mission scientifique, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris</i>	28
<b>Maironis - Wöhrle, l'improbable rencontre</b> <i>Philippe Edel, Cercle d'histoire Alsace-Lituanie</i>	32
<b>Vilnius prieš aušrą / Vilnius avant l'aube</b> <i>Le poème de Maironis et ses traductions en allemand par Oskar Wöhrle et en français par Jean-Claude Lefebvre et Liudmila Edel-Matuolis</i>	33
<b>Viktoras Petravičius, les daïnos et l'âme de la Lituanie</b> <i>Aleksis Rannit, historien de la littérature lituanienne et de l'art</i>	36
<b>Deux daïnos, de Liudvinivas et Vilkaviškis</b> <i>Sélection de Gražina Krivickienė, traduction de Jean-Claude Lefebvre et Liudmila Edel-Matuolis</i>	45
<b>Turinys lietuvių kalba - Summary in English</b>	48

# L'application du Code civil français en Lituanie au XIX<sup>e</sup> siècle, dans les territoires à l'ouest du Niémen

Thierry Hamon, Université de Rennes I

Tout Français voyageant en Lituanie<sup>1</sup> est surpris par l'importance du souvenir que Napoléon et la Grande Armée y ont laissé<sup>2</sup>, deux siècles après leur passage et l'éphémère mise en place d'une administration franco-lituanienne dans le pays du 24 juin au 13 décembre 1812, date de la traversée du Niémen par l'arrière-garde de ce qui restait de troupes<sup>3</sup>, abandonnant les corps de 1700 soldats dans un charnier découvert au nord de Vilnius en 2001.

Fort heureusement, les traces inscrites par Napoléon dans les mémoires et les paysages ne sont pas toutes aussi tragiques : ainsi une croix, à l'entrée d'une ferme, face à Kaunas, commémore-t-elle le saut d'un lièvre, entré dans l'Histoire pour avoir effrayé le cheval de l'Empereur, « ce que les officiers [ne manquèrent pas de] considérer comme un mauvais signe », comme le rappelle, en lituanien et en français, un texte gravé à même le monument<sup>4</sup>. Non loin de là, « la colline d'où l'Empereur surveilla le passage du fleuve par ses troupes porte encore le nom de *Colline Napoléon*<sup>5</sup> ». Une autre colline, dite du « Chapeau de Napoléon » (*Napoleono Kepurė*), est supposée avoir surgi miraculeusement au bord de la route de Trakai à Birštonas, à l'endroit même où l'Empereur aurait fait enterrer l'un de ses fameux bicornes, arraché par une bourrasque trop impétueuse. En réalité, il est avéré que Napoléon ne prit jamais cet itinéraire<sup>6</sup> !

Le souvenir le plus présent de l'épopée napoléonienne, est cependant d'ordre culinaire, se présentant sous la forme d'un populaire millefeuille, baptisé « *Napoleonas* ». Étudiant les « tribulations du Français en Europe », Marie Treps formule l'hypothèse que, peut-être, « ce gâteau a été baptisé [ainsi... parce qu'il] est *aussi fourni en feuilles que le Code Napoléon*<sup>7</sup> ».

L'application du Code civil français dans une partie de la Lituanie est un thème encore relativement peu traité, y compris par les universitaires lituaniens, comme le déplore en 2004 Ceslova Mataciunaitė-Martin, aujourd'hui assistante au secrétariat de la Commission Européenne, qui rappelle que le sujet était tabou pendant les « longues années d'occupation soviétique<sup>8</sup> ».

Il ne faudrait toutefois pas imaginer que les Lituaniens aient eu besoin d'attendre les Lumières françaises et le Code Napoléon pour se doter d'un droit civil élaboré et unifié : dès 1529 en effet, le pays est doté d'un code, officiellement nommé Statut lituanien, rassemblant méthodiquement l'ensemble des lois civiles et pénales, selon un modèle influencé par Justinien<sup>9</sup>. Ce texte,

complété en 1564 sous le règne de Sigismond-Auguste, puis en 1588 à l'instigation du grand-chancelier de Lituanie Léon Sapieha, est écrit en langue ruthène, traduit en latin, puis en polonais. Il reste en application jusqu'en 1840 dans la plus grande partie du pays annexée par la Russie en 1795<sup>10</sup>, avant d'être remplacé par le Droit civil russe<sup>11</sup>. Par contre, les territoires lituaniens situés à l'ouest du Niémen sont régis par le Code civil napoléonien, dont la mise en œuvre si loin de la France apparaît comme le fruit improbable des aléas de l'Histoire, résultant plus d'une question de géopolitique que d'un problème strictement juridique. Cette spécificité est intimement liée à la création du Duché de Varsovie en 1807.

### **Le rattachement à la Prusse des territoires à l'ouest du Niémen (1795)**

Il ne saurait être question ici d'entrer dans le détail des raisons et circonstances conduisant à la disparition de la République des Deux Nations (l'union lituano-polonaise), par les partages de 1772, 1793 et 1795, évènement regardé comme le plus important du siècle avant la Révolution française.

Le point de départ en est l'élection contestée du roi Stanislas-Auguste Poniatowski en 1764, à la suite de laquelle se multiplient des factions qui ont « la malencontreuse idée de demander à Catherine de Russie et à Frédéric II d'aider leur pays à sortir de l'anarchie<sup>12</sup> ». Les deux monarques, en concertation avec Marie-Thérèse d'Autriche, saisissent cette occasion pour démembrer la Pologne et la réduire à un quasi protectorat. Le premier partage qui en résulte est acté par la Convention de Saint-Pétersbourg, signée les 28 juillet et 5 août 1772<sup>13</sup>.

Le second partage, sanctionnant la tentative polono-lituanienne de reprendre en mains la destinée du pays, est officialisé par les traités signés à Grodno<sup>14</sup> les 23 juillet et 25 septembre 1793 avec la Russie et la Prusse<sup>15</sup>, à l'issue desquels « seule demeurait indépendante la *Lithuanie propre*, c'est-à-dire la Samogitie, les Palatinats de Vilna et de Trakai (y compris donc, la Lituanie à l'ouest du Niémen) et quelques fragments des Palatinats voisins<sup>16</sup> ».

Ce n'est qu'une courte trêve dans l'inéluctable processus de démembrement et de disparition totale de la Lituanie. Le 3 janvier 1795, par la Convention de Saint-Pétersbourg, la Russie, la Prusse et l'Autriche se partagent ce qui reste de la République des Deux Nations, après l'échec de l'insurrection nationale armée conduite par Andrzej Tadeusz Kosciuszko.

Cette convention fixe désormais sur le Niémen, de Jurbarkas (Georgenburg/Jurbourg) à Grodno, la frontière entre les terres considérées comme appartenant à la Russie, et celles intégrées à la Prusse, qui reçoit des parties du palatinat de Trakai et de la Poldachie<sup>17</sup>. La volonté de faire du fleuve la frontière naturelle entre les deux États conduit à détacher politiquement et géographiquement les territoires lituaniens d'outre-Niémen du reste de la Lituanie. La rupture est prolongée onze ans plus tard sur le plan juridique, par l'application du Code Napoléon, suite à la création du duché de Varsovie.



## L'intégration de la Lituanie d'outre-Niémen au Duché de Varsovie sous influence française (1807-1815)

La période napoléonienne permet à la Pologne de renaître partiellement de ses cendres sous la forme du Duché de Varsovie, à l'issue de l'échec de la 4<sup>e</sup> coalition européenne et de la défaite militaire du roi Frédéric-Guillaume III de Prusse. Un « gouvernement provisoire » est proclamé le 14 janvier 1807<sup>18</sup> par la bourgeoisie et la petite noblesse polonaises, favorables à la France.

De Tilsit – aujourd'hui Sovjetsk – l'Histoire retient surtout l'image de la rencontre personnelle des deux empereurs – Napoléon et Alexandre I<sup>er</sup> – le 26 juin 1807, sur un radeau ancré au milieu du Niémen. Deux traités de paix en résultent : le traité franco-russe du 7 juillet 1807, et celui mettant fin à la guerre avec la Prusse, deux jours plus tard. Ils ont un impact direct sur les territoires de la Lituanie à l'ouest du Niémen, qui changent une nouvelle fois de souveraineté.



La Lituanie d'outre-Niémen.  
Détail d'une carte de 1810.

En effet, l'article 5 du premier traité dispose expressément que « les provinces qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1772, faisaient partie de l'ancien Royaume de Pologne et qui ont passé depuis, à diverses époques, sous la domination prussienne, seront... possédées en toute propriété et souveraineté par S. M. le Roi de Saxe, sous le titre de Duché de Varsovie<sup>19</sup> ». Concomitamment, le roi de Prusse renonce solennellement et à perpétuité à ces mêmes anciennes provinces « polonaises<sup>20</sup> ». L'attribution du pouvoir à Frédéric-Auguste de Saxe s'explique par son alliance avec la France depuis 1806, et par le fait qu'il descende d'un ancien roi de Pologne<sup>21</sup>.

## La Lituanie d'outre-Niémen tombe sous domination russe (1815)

Le statut spécifique des territoires lituaniens d'outre-Niémen tels que définis en 1807 perdure bien au-delà de l'époque napoléonienne. En effet, le traité de Vienne, conclu le 9 juin 1815 après la défaite de l'Empire, prévoit de conserver territorialement le « duché de Varsovie », en le dénommant désormais « royaume de Pologne », sous la totale domination de la Russie. La Lituanie à l'ouest du Niémen continue à y être rattachée, étant officiellement dénommée gouvernement de Suvalki<sup>22</sup>, ou Lituanie suvalkienne<sup>23</sup> à partir de 1867. S'étendant sur 24 860 km<sup>2</sup>, elle compte 706 000 habitants en 1897<sup>24</sup>. Elle est divisée en six districts lituaniens : Suvalkai, Kalvarija, Marijampolé, Seinai (siège d'un évêché catholique depuis 1822), Vilkaviškis et Naumiestis ; Augustów, le

7<sup>e</sup> district, n'appartient pas historiquement à la Lituanie mais au palatinat polonais de Podlachie<sup>25</sup>. La ville de Suwalki elle-même ne compte que 0,5 % de population d'origine balte, ses habitants étant à 38,7 % polonais et 33 % juifs.

Cette Lituanie « suvalkienne » est essentiellement rurale, composée de champs (49 % des surfaces), de prairies et pâturages (19 %) et de forêts (22 %). Les districts de Naumiestis, Kalvarija, Vilkaviškis et Marijampolė sont les plus fertiles en blé de la Lituanie d'outre-Niémen. L'élevage des chevaux y est important, avec 109 380 bêtes en 1897, 82 % des paysans en possédant.

### **L'impact du Code civil français en Lituanie d'outre-Niémen**

L'application du droit français si loin de l'Hexagone est intimement liée à la volonté de Napoléon de faire du duché de Varsovie un pôle d'influence française, tant intellectuel que politique et militaire.

Le statut constitutionnel du nouvel État, promulgué par l'Empereur le 22 juillet 1807, dispose expressément, en son article 69, que « le Code Napoléon formera la loi civile du duché<sup>26</sup> », et ce, malgré les fortes réticences du gouvernement provisoire, présidé par le comte Stanislaw Malachowski<sup>27</sup>. Le 27 janvier 1808, un décret de Frédéric-Auguste prévoit que le code entrera en application à partir du 1<sup>er</sup> mai, y compris dans le département de Lomza, englobant la Lituanie d'outre-Niémen<sup>28</sup>. L'année suivante, le Code de procédure civile et le Code de commerce français sont également rendus obligatoires, à l'instigation du très francophile ministre de la Justice, Félix Lubienski. Aucun tribunal de commerce n'est toutefois institué en Lituanie d'outre-Niémen<sup>29</sup>.

La mise en œuvre du Code Napoléon dans le duché de Varsovie soulève de multiples difficultés, que l'on retrouve naturellement dans sa partie lituanienne. De manière globale, la question de sa compréhension par les juristes locaux se pose avec acuité, car seule la version française du Code fait foi<sup>30</sup>. Suite à des dissensions internes entre Lubienski et Malachowski, aucune traduction officielle ne voit en effet le jour. Force est donc de recourir à des traductions privées, bien imparfaites, la plus connue étant celle réalisée en 1807-1811 par l'abbé Szaniawski, professeur de droit civil français à l'École spéciale de droit instituée à Varsovie.

Une autre traduction, restée manuscrite, est bien réalisée par un Lituanien, l'abbé Bogušas, mais elle est, elle aussi, rédigée en polonais<sup>31</sup>. Au demeurant, l'absence d'une traduction du Code Napoléon en lituanien ne constitue pas véritablement un problème, car la langue polonaise reste seule officiellement en usage dans la Justice durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, comme elle l'était déjà antérieurement à 1795 dans les tribunaux du grand-duché de Lituanie, le Statut lituanien de 1588 étant également en polonais<sup>32</sup>.

À la chute de l'empereur français, le Code Napoléon demeure paradoxalement la base du droit applicable dans le royaume de Pologne, à la demande expresse des praticiens locaux, qui finissent par en reconnaître les qualités.

Une importante réforme intervient toutefois en 1825, sous la pression du clergé et de l'immense majorité des Polonais, refusant de ne voir dans le mariage qu'une simple union civile, et non un sacrement régi par le droit canonique<sup>33</sup> : un « Code civil du Royaume de Pologne » est ainsi promulgué par la loi du 13 juin ; exclusivement consacré au droit des personnes et de la famille, il remplace le premier Livre du Code français, ainsi que le titre V du Livre III. 37 % de ses 521 articles ne sont toutefois qu'une reprise littérale des dispositions françaises.

Tout le reste du Code Napoléon demeure donc en application, y compris dans la Lituanie d'outre-Niémen, durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et même au-delà, étant épargné tant par la répression qui suit l'insurrection de 1830-1831, que lors de la suppression de l'autonomie du « royaume de Pologne » en 1868<sup>34</sup>. Cela concerne le Livre II – « Des biens et des différentes modifications de la propriété » – et 18 des 19 titres du Livre III – « Des différentes manières dont on acquiert la propriété ». De la sorte, le tribunal de district institué à Marijampolė est amené à statuer essentiellement sur la base du droit civil français<sup>35</sup>.

L'impact du Code Napoléon sur la vie quotidienne des habitants de cette région est clairement ressenti par les auteurs de l'époque. Ainsi, en 1916, K. Verbelis écrit-il<sup>36</sup> :

« Par suite des libertés qui lui restèrent acquises en tant que partie du royaume autonome de Pologne, le gouvernement de Suvalkai se distingue jusqu'à présent des autres parties de la Lituanie *par son code civil propre*, par l'autonomie communale... etc. Cette différence vis-à-vis des deux autres gouvernements lituaniens se fait surtout sentir en matière linguistique et nationale. Bien que, pendant les derniers siècles, ce pays ait été intimement lié au royaume de Pologne, la polonisation n'y a laissé que peu de traces... La partie lituanienne du gouvernement [de Suvalkai] peut être regardée comme le morceau de la Lituanie... qui, au point de vue national, a pu développer la conscience la plus vive ».

En 2014, le lien entre la spécificité des territoires lituaniens d'outre-Niémen et leur soumission au droit civil français au XIX<sup>e</sup> siècle, est encore souligné par le directeur du musée de Vilkaviškis, Antanas Žilinskas, dans un article consacré à « Napoléon et la région de Suvalkai » :

« L'influence de Napoléon sur la région... peut être évaluée de différentes manières. Sans aucun doute, Suvalkai, qui fit partie du Duché de Varsovie, a été influencée par une culture européenne plus civilisée. Les mécanismes d'expropriation, déterminés par le *Code civil napoléonien*, ont abouti à donner une place spécifique à la paysannerie et ont créé les conditions préalables à la formation de l'intelligentsia lituanienne... C'est peut-être pourquoi un nombre si important d'artistes lituaniens, de scientifiques et de

membres du clergé sont originaires de cette région. Les idées de libération nationale ont également mûri ici au plus tôt<sup>37</sup> ».

D'un point de vue juridique, il est manifeste que l'émancipation précoce des populations paysannes de la Lituanie d'outre-Niémen est le résultat, à moyen terme, de la stricte égalité civile établie par le Code Napoléon entre tous les habitants, ce qui est loin d'être le cas pour le reste du pays, soumis à un joug russe plus direct, donc plus rigoureux.

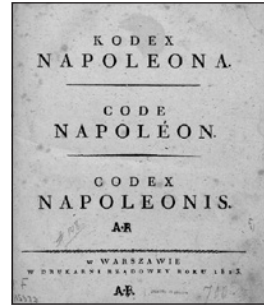
Ce principe d'égalité est formulé laconiquement par l'article 8 du Code : « Tout Français jouira des droits civils ». Il est confirmé par l'art. 8 du Code civil du Royaume de Pologne : « Tout Polonais, sujet du royaume de Pologne, jouira des droits civils ».

Cette égalité civile, découlant directement de la Déclaration des droits de l'homme d'août 1789, s'inscrit dans le prolongement de l'abolition du serfage, solennellement proclamée dès le 22 juillet 1807 par l'article 4 de la constitution du grand-duché : « L'esclavage est aboli, tous les citoyens sont égaux devant la loi ; l'état des paysans est sous la protection des tribunaux ».

En réalité, la République des Deux Nations n'a pas attendu la présence française pour mettre en œuvre cette règle fondamentale d'humanité : une première tentative d'affranchissement des paysans sous statut servile a lieu aux derniers temps de l'indépendance, par un arrêté du 7 mai 1794 du général Kosciuszko<sup>38</sup>. Cette réforme reste largement symbolique, vu les circonstances : dès 1795, « les paysans... retournent à leur condition d'hommes attachés à la glèbe<sup>39</sup> ».

Cette liberté et cette égalité civile, finalement réintroduites juridiquement en 1807-1808, contrastent fortement avec la situation antérieure du grand-duché de Lituanie, dont le « droit positif ne reconnaît pas tous les membres de la société comme des sujets de droit, mais seulement les nobles, qui ne forment que 5 à 6% des habitants... Les Statuts [lituaniens de 1529, 1564 et 1588] garantissent la liberté accrue des nobles, par une privation accrue de liberté aux paysans<sup>40</sup> ».

Cette sujétion extrême de la paysannerie ne manque pas de frapper les auteurs français, tant elle leur paraît anachronique : dans ses *Voyages historiques de l'Europe*, Claude Jordan de Colombier décrit ainsi les Lituaniens, en 1700 : « Ceux d'aujourd'hui sont fort grossiers, et entièrement esclaves de la Noblesse... Les paysans travaillent cinq jours de la semaine pour leur Seigneur, et le dimanche et le lundy pour eux<sup>41</sup> ». Un demi-siècle plus tard,



Code Napoléon, édition trilingue polonaise-française-latine par l'abbé Szaniawski, Varsovie, 1813

l'abbé Coyer brosse un bien terrible portrait du « serf de Pologne », terme qu'il applique à l'ensemble de la population servile de la République des Deux Nations<sup>42</sup> :

« Les campagnes seroient bien plus peuplées et plus florissantes, si elles étoient cultivées par un peuple libre. Les serfs sont attachés à la glèbe... Chaque seigneur est obligé de loger son serf : c'est dans une très pauvre cabane, où des enfans nuds, sous la rigueur d'un climat glacé, pêle-mêle avec le bétail, semblent reprocher à la nature de ne les avoir pas habillés de même... Tout appartient au seigneur, qui peut vendre également le laboureur et le bœuf... Malheur au serf si un seigneur yvre s'empporte contre lui ! ... Ce noble qui a tué un de ses serfs, met quinze livres sur la fosse, et si le paysan appartient à un autre noble, la loi de l'honneur l'oblige seulement à en rendre un. C'est un bœuf pour un bœuf ! ».



Costumes de paysans lituaniens (XIX<sup>e</sup> siècle.)

Cette situation effroyable ne change guère avec le passage de la Lituanie d'outre-Niémen sous domination prussienne, en 1795. En effet, le Code Frédéric de 1750, bien que reconnaissant que « suivant l'état de Nature, tous les hommes naissent libres et ne sont point sous le joug de servitude », admet néanmoins une « sorte de servitude et d'esclavage... [qu'un] long usage a introduit dans

quelques provinces... Ces hommes de condition servile... sont, par rapport à leur personne, des hommes libres... mais eux et leurs enfants sont attachés à certaines terres de leurs seigneurs, qu'ils sont tenus de cultiver, et qu'ils ne peuvent abandonner sans leur consentement<sup>43</sup> ».

Dans le reste de la Lituanie intégré à l'empire russe, la situation des populations rurales est encore pire. En effet, le gouvernement du tsar Paul I<sup>er</sup>, désireux de favoriser la noblesse du point de vue social afin d'obtenir son ralliement, renforce la domination des propriétaires aristocrates sur les serfs de leurs domaines<sup>44</sup>.

C'est donc bien la constitution du duché de Varsovie qui marque l'affranchissement juridique des populations rurales lituaniennes, phénomène toutefois strictement limité aux territoires situés à l'ouest du Niémen.

Cette suppression du servage est cependant loin de faire l'unanimité au sein du gouvernement provisoire, qui craint que cela n'entraîne la ruine de l'agriculture et du commerce<sup>45</sup>. À l'opposé, la concession des terres en pleine propriété aux paysans libérés de la servitude est chaleureusement défendue

par le courant progressiste incarné par le parti radical polonais. Frédéric-Auguste adopte une voie médiane, par son décret du 21 décembre 1807, distinguant la situation des personnes de celles des biens : la liberté personnelle – incluant celle de déplacement et de départ – est accordée immédiatement aux anciens serfs, tandis que la propriété des terres, habitations, instruments aratoires et semences demeure aux propriétaires fonciers. Les « ci-devant » serfs deviennent ainsi les locataires de leurs anciens maîtres<sup>46</sup>.

L'importance de l'impact du Code Napoléon et de la suppression du statut servile sur les habitants des campagnes lituaniennes du gouvernement de Suvalkai s'explique par la spécificité du contexte social, par rapport au reste de la Lituanie. En effet, il ne s'y trouve que peu de grandes propriétés appartenant à des aristocrates résidant sur leurs terres, exploitées par des paysans au statut servile. D'après le recensement de 1897, les nobles n'y représentent que 0,29 % de la population des campagnes – 1,29 % en y intégrant les petites villes – contre 6,80 % pour le gouvernement de Kaunas et 4,80 % pour celui de Vilnius<sup>47</sup>.

Cette situation s'explique par le fait que cette région de confins entre la Lituanie et la Pologne a fait l'objet, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, d'un peuplement délibéré de la part de l'État lituanien, visant à y renforcer l'implantation de populations ethniquement lituaniennes : pour cela, y furent établis de nombreux serfs « appartenant au gouvernement ou à des nobles ne demeurant pas là en personne... Dans la majeure partie des grandes propriétés foncières... ne se sont pas développées les traditions nobles... et *l'exploitation agricole ne s'y fait pas en général d'autre façon que dans n'importe quelle autre propriété foncière libre*<sup>48</sup> ».

La situation nettement privilégiée des serfs de la Lituanie d'outre-Niémen au XVIII<sup>e</sup> siècle explique que bon nombre d'entre eux soient en mesure de profiter pleinement de l'affranchissement et de l'égalité civile : à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, 57 % des terres agricoles y sont en effet possédées en pleine propriété par des paysans, contre seulement 23 % par de grands propriétaires aristocrates, les 20 % restant – surtout constitués de forêts – appartenant à l'État. 60 % de la population n'a cependant aucune propriété foncière, et 18 % des agriculteurs n'ont pas de chevaux<sup>49</sup>. La comparaison avec le gouvernement de Kaunas – où le Code Napoléon n'est pas en vigueur – démontre éloquemment le rôle du droit civil français dans cette émancipation économique rurale : les paysans n'y possèdent que 45 % des terres, contre 48 % à la noblesse.

L'amélioration économique de la Lituanie d'outre-Niémen s'accompagne d'une évolution intellectuelle : « Après la suppression du servage, il était sorti... des gens instruits en grand nombre de la classe paysanne, surtout dans le nord, relativement plus riche, du gouvernement ». Le clergé également, « sortait en majeure partie de la classe paysanne et savait donc parfait-

tement le lituanien<sup>50</sup> ». Dans la Lituanie suvalkienne, le taux d’alphabétisation en lituanien est de 75 %, alors qu’il n’est que de 60 % dans le gouvernement de Kaunas<sup>51</sup>.

Tout cela contribue fortement à émanciper de manière précoce la paysannerie de la Lituanie d’outre-Niémen de l’influence de l’aristocratie, pour laquelle Verbelis n’a pas de mots assez durs<sup>52</sup> : « L’arrogance avec laquelle cette noblesse lituanienne se croit généralement en droit de regarder le commun des mortels, ne sert qu’à donner à ceux-ci le droit de la regarder, elle, comme un élément superflu, détourné du chemin conduisant à l’avenir, et qu’il faut supprimer ! »

Cet avenir survient en 1918 avec la résurrection de l’indépendance lituanienne, qui entraîne une importante réforme agraire.

---

<sup>1</sup> Cette recherche a été initiée à l’occasion d’un congrès organisé en novembre 2020 par l’Université de Bretagne Sud, sous la direction de Romain Bareau et Sylvain Soleil, ayant pour thème : « Que faire du droit privé étranger dans un territoire libéré ». Elle a donné lieu à un article de synthèse – « La persistance territoriale partielle du Code Napoléon en Lituanie (1808-2008) » – publié dans les actes édités en 2022 aux Presses Universitaires de Rennes, p. 263-285. Ce sujet a également fait l’objet d’une communication de l’auteur à la faculté de droit de l’Université de Vilnius, le 24 juin 2022, dans le cadre de la 17<sup>e</sup> Université d’été européenne en sciences juridiques : *L’application du Code Napoléon en Lituanie transniéménienne de 1808 à 1940 : un facteur d’évolution démocratique ?* Le présent article constitue une version développée d’une partie de ces travaux. Il est aussi pour l’auteur l’occasion de marquer sa reconnaissance affectueuse à la terre natale de ses enfants : Tremeur Aurelijus, Heloury Dainius et Brieg Ignas. C’est également un hommage à la mémoire de M<sup>e</sup> Irena Stankevičienė (1936-2021), juge à la Cour Suprême de la République de Lituanie (1980-1990), puis à la Cour Suprême de Lituanie (1990-2001) et avocate.

<sup>2</sup> Pasquier, Sylvaine, « Les fantômes de la Grande Armée », *L’Express*, 29 août 2002.

<sup>3</sup> « Sur cinq cent soixante mille hommes que Napoléon avait sous ses ordres en Russie, environ quatre cent mille n’ont pas repassé le Niémen » (Dundulis, Bronius, *Napoléon et la Lituanie en 1812*, Presses Universitaires de France / Alcan, Paris, 1940, p. 95, 258-259). Jacques Garnier, pour sa part, chiffre à plus de neuf cent mille les forces engagées en 1812 sous commandement français dans la campagne de Russie (Tulard, Jean, *Dictionnaire Napoléon*, Fayard, Paris, 1989, p. 355).

<sup>4</sup> « Le Blog de Gilles », <http://gillesenlettonie.blogspot.com/2015/04/retour-sur-mon-voyage-en-lettonie-et-en.html> (consulté le 4 - III - 2020).

<sup>5</sup> Lavoix, Vincent, *Quand la lumière nous vient du Nord, ou les enseignements de l’expérience lituanienne*, Paris, Éditions Littéraires de France, 1938, p. 57.

<sup>6</sup> Wolowski, Léon, « Coup d’œil sur la législation polonaise », *Revue de législation et de jurisprudence*, Paris, 1838, Tome 8, p. 101, 251. Sur le « chapeau de Napoléon » : <http://danielius.net/straipsniai/aplankykite-napoleono-kepure-vadinama-leplioniu-piliakalni-foto> (consulté le 8-III-2020).

<sup>7</sup> Treps, Marie, *Les mots migrants : tribulations du Français en Europe*, Paris, Le Seuil, 2009.

<sup>8</sup> Maticianaitė-Martin C., *La Lituanie et le code Napoléon*, Mémoire de DEA, Histoire du droit, Université Lyon III, 2004, p. 15. Depuis, plusieurs articles ont été publiés dans des revues universitaires lituaniennes.

<sup>9</sup> Wolowski, Léon, « Coup d’œil... » *op. cit.*, p. 95. Okinshevich, Léo, *The law of the Grand-Duchy of Lithuania : background and bibliography*, New-York, « Research Program on the U.S.S.R. », 1953, p. 4. Bossin, André, *La Lituanie*, Paris, Rieder, 1933, p. 27.

<sup>10</sup> Makovsky A. L., « Histoire et esprit du Code civil russe », *Revue Internationale de Droit comparé*, Paris, vol 61, 2009, n° 3, p. 480-481. Dundulis, Bronius, *Napoléon... op. cit.*, p. 11. Bossin date de 1849 l’entrée en vigueur du

- Code russe. Bossin, André, *La Lituanie... op. cit.*, p. 30.
- <sup>11</sup> Le « Code des provinces baltes » de 1864 régit l'Estonie et la Lettonie, mais n'est pas étendu à la Lituanie. Lehr, Ernest, *Éléments de Droit civil russe*, Paris, Plon, 1877, p. 2-4. Dambrauskaitė, Asta, « Le Droit civil Lituanien : avant et après l'adoption du Code Civil en 2000 », *Revue Jurisprudencija*, Mykolo Romerio Universitas, 2010, p. 198-199.
- <sup>12</sup> Bossin, André, *La Lituanie... op. cit.*, p. 29.
- <sup>13</sup> De Kock, *Histoire abrégée des traités de paix entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*, Paris, Gide, 1818, Tome 14, p. 42-48.
- <sup>14</sup> Aujourd'hui Hrodna, en Biélorussie.
- <sup>15</sup> De Kock, *Histoire... op. cit.*, p. 139-144.
- <sup>16</sup> Maucière Jean, *Le pays du Chevalier Blanc : essai d'Histoire du peuple lituanien*, Paris, Editions Spes, 1930, p. 84.
- <sup>17</sup> De Kock, *Histoire... op. cit.*, p. 161. *Carte de l'ancien royaume de Pologne, partagé entre la Russie, la Prusse et l'Autriche par les traités de 1772 et 1795, contenant aussi le Grand-Duché de Varsovie*, 1810.
- <sup>18</sup> Dundulis, Bronius, *Napoléon... op. cit.*, p. 22-25.
- <sup>19</sup> Clercq, Jules de, *Recueil des traités de la France*, Paris, Durand et Pédone, 1880, Tome 2, p. 210.
- <sup>20</sup> *Ibid.*, p. 219-220. Traité de paix du 9 juillet, art. 13.
- <sup>21</sup> Grimwasser, Hyppolite, « Le Code Napoléon dans le Duché de Varsovie », *Revue des Études Napoléoniennes*, 1917, Tome XII, p. 130.
- <sup>22</sup> Du nom de la cité lituanienne de Suwalki.
- <sup>23</sup> Néologisme probablement forgé par Adam Vilimovicz, traducteur de l'ouvrage du Dr Gaigalat W., *La Lituanie : le territoire occupé, la population et l'orientation de ses idées*, Genève, Atar, 1918, p. 76.
- <sup>24</sup> *Ibid.*, p. 18.
- <sup>25</sup> Verbelis, K., *La Lituanie russe : considérations statistiques et ethnographiques*, Genève, Atar, ca. 1918, p. 165.
- <sup>26</sup> Statut constitutionnel du Duché de Varsovie, promulgué le 22 juillet 1807.
- <sup>27</sup> Grimwasser, Hyppolite, « Le Code... » *op. cit.*, p. 130.
- <sup>28</sup> *Ibid.*, p. 146. Lubliner, Louis, *Concordance entre le Code Civil du Royaume de Pologne promulgué en l'année 1825, et le Code Civil Français, relativement à l'Etat des personnes*, Bruxelles, Librairie Polytechnique De Becq, 1846, p. X. Mataciunaitė-Martin, Česlova, *La Lituanie et le Code Napoléon... op. cit.*, p. 50-55, 61-65, 68.
- <sup>29</sup> *Ibid.*, p. 55, 67, 72-73, 80, 93. Lubliner, Louis, *Concordance... op. cit.*, p. XIX. Grimwasser, Hyppolite, *Le Code... op. cit.*, p. 143, 163.
- <sup>30</sup> Mataciunaitė-Martin, Česlova, *La Lituanie... op. cit.*, p. 48, 63.
- <sup>31</sup> Bohusz, en polonais. Texte rédigé en 1810. Mataciunaitė-Martin, Česlova, *La Lituanie... op. cit.*, p. 47, 63.
- <sup>32</sup> Dundulis, Bronius, *Napoléon et la Lituanie... op. cit.*, p. 11. Wolowski, Léon, « Coup d'œil... » *op. cit.*, p. 96.
- <sup>33</sup> Lubliner, Louis, *Concordance... op. cit.*, p. XIX. Maksimaitis Mindaugas, *Lietuvos teises saltiniai : 1918-1940 metais (Sources du Droit lituanien : 1918-1940)*, Justitia, Vilnius, 2001, p. 60. Mataciunaitė-Martin, Česlova, *La Lituanie... op. cit.*, p. 113.
- <sup>34</sup> *Ibid.*, p. 109-119, 130. Maksimaitis Mindaugas, *Lietuvos teises... op. cit.*, p. 61.
- <sup>35</sup> Cette juridiction demeure jusqu'en 1921 l'une des plus importantes de Lituanie. Šenavičius, Antanas, « Prancūzijos civilinis (Napoleono) kodeksas ir jo galiojimas Lietuvoje » (Le Code civil français napoléonien et sa validité en Lituanie), *Viesoji Politika ir Administravimas/Public Policy and Administration*, Université de technologie Kaunas, 2014, Vol 13, no 3, p. 524.
- <sup>36</sup> K. Verbelis, *La Lituanie... op. cit.*, p. 157-159.
- <sup>37</sup> Žilinskas, Antanas, *Napoléonas ir Suvalkija*, Site internet de Laima Grigaitytė, consulté le 15 IV 2020.
- <sup>38</sup> Bodgan, Henry, *Histoire des pays de l'Est, des origines à nos jours*, Paris, Perrin, 1990, p. 112.
- <sup>39</sup> Wolowski, Léon, « Coup d'œil... » *op. cit.*, Tome 8 (1838), p. 108 ; Tome 9 (1839), p. 173.
- <sup>40</sup> Beinoravičius Darijus, « Concepts juridiques en Lituanie entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Jurisprudencija*, Mykolo Romerio Universitas, 2010 n° 2 (en ligne), p. 402.
- <sup>41</sup> Jordan, Claude, *Voies historiques de l'Europe*, Paris, Nicolas Le Gras, 1700, Tome 8, p. 31-32.
- <sup>42</sup> Coyer, Gabriel François, *Histoire de Jean Sobieski, Roi de Pologne*, Paris, Duchesne, 1761, Tome 1<sup>er</sup>, p. 98-100, 121-122.
- <sup>43</sup> *Code Frédéric*, 1751, p. 29, 34-35.
- <sup>44</sup> Dundulis, Bronius, *Napoléon... op. cit.*, p. 13-14.
- <sup>45</sup> Grimwasser, Hyppolite, *Le Code... op. cit.*, p. 131, 134.
- <sup>46</sup> Mataciunaitė-Martin, Česlova, *La Lituanie... op. cit.*, p. 104-105.
- <sup>47</sup> Verbelis, K., *La Lituanie... op. cit.*, p. 159-160.
- <sup>48</sup> *Ibid.*, p. 159-160.
- <sup>49</sup> Gaigalat, *La Lituanie... op. cit.*, p. 19-20.
- <sup>50</sup> Verbelis, K., *La Lituanie... op. cit.*, p. 161.
- <sup>51</sup> Gaigalat, *La Lituanie... op. cit.*, p. 91.
- <sup>52</sup> Verbelis, K., *La Lituanie... op. cit.*, p. 162.



# ***Lokis, la nouvelle de Prosper Mérimée et son accueil en Lituanie par ses traductions***

*Ingrida Bakutytė*

La doctrine culturelle, dans ses dimensions idéologique, linguistique, mythologique et symbolique, joue un rôle très important dans l'établissement de l'identité nationale. Les poètes, les musiciens, les peintres créent un idéal national que l'ensemble de la population d'une nation s'approprie progressivement. Le poète Adam Mickiewicz, qui se disait d'origine lituanienne bien que d'expression polonaise, a créé les fondements d'une telle identité nationale toujours vivante qui se reflète encore aujourd'hui dans la mentalité des Lituanais : les glorieux combats des grands-ducs de Lituanie, la religion païenne, le culte de la nature... L'identité nationale, créée par les romantiques du XIX<sup>e</sup> siècle, se rapprochait de la culture européenne : les grands-ducs étaient tolérants et d'une haute valeur morale malgré leur apparence et leurs vêtements parfois insolites aux yeux des Européens. Quant au Lituanien sauvage issu des dernières forêts primaires d'Europe, il était plutôt perçu comme un homme de la nature habitant une sorte de paradis.

À l'époque où Mérimée consacre sa dernière nouvelle à la Lituanie<sup>1</sup>, ce pays subit une énorme transformation de son identité nationale. Ce n'est pas un hasard si la *Revue des Deux Mondes* qualifie cette œuvre de « nouvelle russe » en 1875<sup>2</sup>, que Lucien Daudet parle du « *beau conte polonais* » en 1935<sup>3</sup>, ou encore si, dans l'ouvrage *Théâtre de Clara Gazul. Romans et nouvelles*<sup>4</sup>, l'éditeur se limite à la réception et aux traductions de cette nouvelle en Pologne, ignorant celles effectuées en Lituanie. La confusion des identités russe, polonaise et lituanienne est caractéristique dans l'histoire de la Lituanie du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est la raison pour laquelle, selon les thuriféraires de l'identité nationale lituanienne, Mérimée commit une erreur en consultant l'écrivain russe Tourgueniev et en incluant dans cette image lituanienne des éléments de la culture populaire slave.

<sup>1</sup> Rappelons la trame de la nouvelle. C'est l'histoire d'un professeur allemand qui rend visite à un mystérieux comte lituanien dans son château où est conservé un très ancien manuscrit en samogitien que l'érudit est venu consulter. Il découvre peu à peu l'identité de son hôte, dont la mère semble avoir été violée par un ours avant sa naissance, avant de sombrer dans la folie. Le comte lui-même, bien que fort cultivé, est sujet à des humeurs noires et révèle des bizarreries inexplicables. Malgré ces signes inquiétants, le comte se marie à une jeune noble d'origine polonaise. Au lendemain de la nuit de noces, la jeune épouse est retrouvée atrocement lacérée par une mâchoire animale, alors que le comte a disparu. Voir aussi : Lefebvre, Jean-Claude, « Regard sur la Lituanie : "Lokis" de Prosper Mérimée », *Cahiers Lituanais*, n°6, 2005.

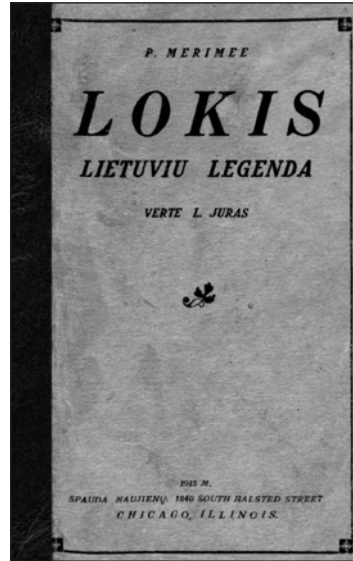
<sup>2</sup> *Revue des Deux Mondes*, Paris, 1875, p. 178.

<sup>3</sup> Daudet, Lucien, *Dans l'ombre de l'impératrice Eugénie*, Paris, Gallimard, 1935.

<sup>4</sup> Mérimée, P., *Théâtre de Clara Gazul. Romans et nouvelles*, Paris, Gallimard, 1978, p. 1629.

Bien que les Lituaniens aient rejeté tous les éléments slaves de la nouvelle *Lokis*, tels que le « sarafane » comme emblème du costume national, la danse de « roussalka », et d'autres encore, et malgré ces confusions, c'est une des œuvres françaises des plus connues des Lituaniens. La lecture et la traduction de cette nouvelle ont pris une valeur symbolique, surtout pendant les années d'annexion russe, quand le nom de Lituanie n'apparaissait plus sur les cartes de l'Europe. Sa mythologie, sa langue et ses forêts ont alors continué d'exister à travers *Lokis*.

Les traductions vers le lituanien sont assez nombreuses et ont été publiées à différentes époques de l'histoire de la Lituanie : durant l'annexion russe à l'époque tsariste, lors de l'indépendance de l'entre-deux-guerres, pendant l'annexion soviétique et enfin après le rétablissement de l'indépendance. Nous présentons les traducteurs et analyserons leur approche de la nouvelle, ainsi que les corrections qu'ils ont prétendu apporter aux « erreurs » de Mérimée.



L'édition traduite par L. Juras, Chicago 1915.

### Les traductions lituaniennes de *Lokis*

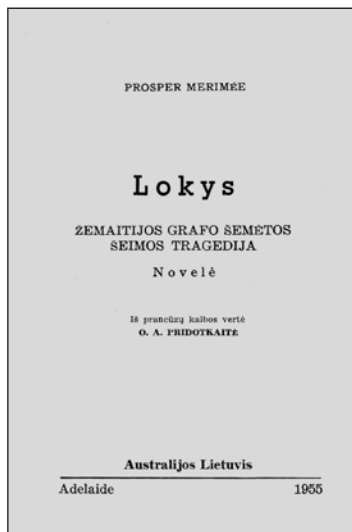
*Lokis* est une œuvre à l'aune de laquelle on peut mesurer le nationalisme lituanien. Pour mieux comprendre ce que *Lokis* signifiait pour les Lituaniens à travers les différentes périodes et comment l'œuvre a été reçue, il est important d'analyser ses nombreuses traductions, en parcourant leur histoire et en analysant quelques exemples. À ce jour, il existe six traductions de la nouvelle en lituanien. La première fut signée L. Juras (Antanas Lalis), un lexicographe émigré, et fut publiée en 1915 aux États-Unis. La deuxième, réalisée par l'historienne et bibliographe Marija Mašiotaitė-Urbšienė en 1930, ne fut jamais publiée mais le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale de Lituanie à Vilnius. La troisième fut publiée en 1931 dans le journal lituanien *Lietuvos Žinios* mais le nom du traducteur n'est pas mentionné. En 1947, une traduction fut réalisée par le poète Henrikas Radauskas en Allemagne. Elle non plus n'a jamais été publiée, son manuscrit étant sauvegardé au Musée littéraire Maironis à Kaunas. En 1955, une exilée en Australie, O. A. Pridokaitė, fit une traduction de la nouvelle qui y fut publiée. Enfin, parut en Lituanie en 1995 la traduction de *Lokis* par la philologue Ramutė Ramunienė.

## La « lituanisation » de *Lokis* à travers les traductions

En analysant ces traductions, on s'aperçoit que le contenu de la nouvelle est souvent retravaillé et « purifié ». C'est surtout évident dans la traduction de 1915, où les traces russes sont tout simplement éliminées. Par exemple, la phrase « *Le comte cracha par-dessus son épaule selon l'habitude superstitieuse des Slaves* » est simplement retirée dans cette traduction, car la coutume évoquée n'est pas lituanienne. Cela veut dire que les Lituanais acceptent la nouvelle telle quelle à condition qu'elle soit rendue « plus lituanienne ». Les exemples sont nombreux.

Tout d'abord le proverbe lituanien : « *Miszka su Lokiu Abu Du Tokiu<sup>5</sup>* » (« Michel avec l'ours, les deux font la paire »). Ce proverbe contient le mot « *miszka* », qui est problématique comme on va le voir. Dans les traductions de 1915, 1930, 1931 et 1947, le problème est simplifié : les traducteurs remplacent ce mot par le mot lituanien « *meška* » (la lettre « *š* » lituanienne est prononcée comme « *ch* » en français). Les deux autres traductions gardent le mot original « *miszka* » (les lettres « *sz* » en polonais sont prononcées « *ch* » en français ; la combinaison de ces lettres a été également utilisée en Lituanie. De plus, dans un conte de Schleicher, on trouve le mot « *meszka<sup>6</sup>* »).

Donc, l'orthographe de Mérimée avec le digramme « *sz* » n'étonne pas. C'est l'autre lettre qui pose problème : le « *i* ». La traductrice Pridotkaitė garde la forme originale car, selon elle, c'est la forme samogitienne. On comprend absolument son choix, qui est aussi celui de la traductrice Ramuniene car, selon les nouvelles règles de traduction, on considère qu'une traduction doit rester fidèle à l'original, sans interprétations personnelles. La même confusion se retrouve à la fin de l'œuvre, où l'auteur essaye d'expliquer ce proverbe et de fournir des étymologies : « *Chez les Slaves, on le nomme Michel, Miszka en lithuanien* ». Les traducteurs de 1915, 1930, 1931 et 1947 insistent sur le mot lituanien « *meška* ». Juras (1915) ajoute les deux mots lituaniens pour dire « l'ours » : « *Les Slaves l'appellent parfois miška, et les Lituanais - meška et lokis* ».



L'édition traduite par A.O. Pridotkaitė, Adelaide 1955.

<sup>5</sup> Mérimée, Prosper, *Œuvres complètes de Prosper Mérimée : Dernières nouvelles*, Paris, H. Champion, 1929.

<sup>6</sup> Schleicher, August, « *Apie seną szimlį, vilką ir mešką* », dans *Litauisches Lesebuch und Glossar*, 1857.

Le traducteur Radauskas (1947) explique que Mérimée se trompe en écrivant « miška » au lieu de « meška ». Selon lui, la première forme est russe. La traductrice de 1955 garde le nom français « Michel » pour indiquer le nom de l'ours slave : « *Les Slaves l'appellent Michel et les Lituanien disent encore Miszka* ». La traductrice de 1995 introduit le nom russe « Michailas » : « *Les Slaves l'appellent Michailas, Miszka en lituanien* ». Michail est la version slave du prénom Michel ; donc ce choix de nom est tout à fait correct de la part de la traductrice.

Le mot slave « j moude », désignant le dialecte samogitien en polonais, n'apparaît que dans la traduction de 1995. Les autres traducteurs le corrigent en écrivant tout simplement en lituanien « žemaičių » (prononcer : jemaitchiu).

Le mot « palatinat » est mentionné seulement dans les traductions de 1931 et 1995. La correction de la part des traducteurs est compréhensible : la Samogitie n'a jamais été appelée palatinat, mais duché. Les noms des villes sont également lituaniens dans toutes les traductions : Raseiniai, Žarėnai. Par exemple, alors que dans l'original Mérimée écrit Kowno en polonais et le nom lituanien Kaunas entre parenthèses, les traducteurs écrivent seulement le nom lituanien Kaunas – sauf dans la traduction de 1995 où l'on trouve Kovno entre parenthèses. Les trois premières traductions de 1915, 1930 et 1931 changent Königsberg en Karaliaučius (le nom lituanien) et Memel en Klaipėda. Les autres traducteurs suivent l'original.

La traduction des noms de personnages est problématique. Dans l'œuvre originale, le comte se nomme Michel Szémioth. Le prénom est clair – c'est Mykolas en lituanien –, mais le nom diffère. Dans les traductions de 1915, 1930 et 1947, on trouve la forme lituanisée Šemiotas. Dans une note, la traductrice de 1930 signale qu'au XVI<sup>e</sup> siècle le nom s'écrivait Šemeta et qu'il fut changé en Szémioth, uniquement dans les documents du XVII<sup>e</sup> siècle en langue polonaise, ou en slave en général. Les prénom et nom de Juliette Iwiska sont purement lituaniens dans les deux premières traductions : Julė, Julytė Ivinskiūtė (1915), Julytė Ivinskaitė (1930, 1931) ; Julė Ivinskaitė (1947). Les autres gardent la forme slave ou mixte : Julka Ivinskaitė (1955) et Julka Iwiska (1995).

Le traducteur de 1915 donne à tous les noms russes la forme lituanienne. Par exemple, « *le général et la princesse Véliaminof* » deviennent « *un certain général et la duchesse Veljaminienė* ». « Veljaminienė » est une lituanisation du nom dont la désinence en « ienė » précise qu'il s'agit d'une femme mariée. Le traducteur ne présente aucun lien entre le général et la princesse, tandis que les autres traductions les présentent comme étant apparentés. Les mots « un certain général » expriment la méfiance du traducteur envers les militaires russes.

## Le multilinguisme dans *Lokis*

Le multilinguisme est important dans *Lokis*. Les langues des pays voisins de la Lituanie – le russe, le polonais, l'allemand – ont laissé des traces dans son identité nationale. C'est pourquoi les traducteurs prennent la défense du lituanien dans leurs textes (1915, 1930, 1947) ; l'un d'eux essaie même d'expliquer pourquoi elle est si opprimée (1947). Par exemple, la remarque du docteur Froeber selon laquelle les domestiques ne parlent que le polonais et le russe est modifiée dans la traduction de 1915 : les domestiques n'y parlent plus que le lituanien et le polonais. Le traducteur corrige de manière stricte la « couleur locale », qui lui semble être plus proche de la réalité que celle de Mérimée. La traductrice de 1930, dans ses notes, explique que les connaissances de Mérimée sur la Lituanie sont assez faibles, et elle ajoute que le peuple parlait le lituanien au XIX<sup>e</sup> siècle. Le traducteur Radauskas (1947) fait une remarque sur une phrase de la nouvelle affirmant que les Samogitiens ou les Lituaniens ne savaient ni lire ni écrire. Il demande pourquoi, alors, les autorités russes interdirent la presse en alphabet latin en Lituanie. En fait, au moment de la publication de *Lokis* et à cause de l'interdiction russe, toute la presse en lituanien était importée de l'étranger, en grande partie de la Lituanie prussienne voisine, plus libérale. Seuls les livres lituaniens en caractères cyrilliques avaient l'autorisation d'être publiés, ce qui, selon certains Lituaniens, leur faisait mal aux yeux.

Les mots russes ont également été modifiés ou évités. Par exemple, la traduction du mot « staroste » (noble à la tête d'un fief) diffère dans les publications lituaniennes : « užvaizdas », « viršaitis », « seniūnas », et seulement en 1947 (avec une note sur le texte original pour indiquer que c'est le mot de Mérimée et pas celui du traducteur) et en 1995, on trouve « starosta ».

Un autre exemple est la maladie de la « folie russe », qui devient tout simplement la « maladie du hurlement », sans mention du mot « russe ». Le nom féminin russe « Jdanova » est transformé en nom lituanien « Židonienė », le nom du jeu de cartes russe « douratchki » (les fous) est changé en un mot lituanien, « ubagai » (les mendiants).

Le mot polonais de Mickiewicz « matecznik » est traduit en lituanien par tous les traducteurs comme royaume des animaux, utérus, grande fabrique de la vie organique (1915) ; royaume des animaux, régi par la Grande femelle (1930) ; grande fabrique des animaux (1931) ; royaume des animaux (1955) ; « gūžtelynas » (1995), le mot lituanien signifiant une espèce de nid, ce qui est la traduction correspondant au mot original « matecznik ». Les « joubres » sont traduits en lituanien par « taurai » (aurochs) ou « stumbrai » (bison d'Europe). Les deux animaux sont caractéristiques de la Lituanie : les traducteurs utilisent donc les deux noms. Le mot polonais « zubr » signifie le bison d'Europe. Même le nom de vodka, « starka », est traduit en lituanien par les traducteurs de 1915 et de 1930, tout comme « senukė » qui devient « senoji ».

pour signifier une vieille femme. *Maréchal de la diète* est traduit par *ministre du Seimas*<sup>7</sup> (1915), *président du Seimas* (1930, 1931), *maréchal* (1955), *maréchal du Seimas* (1995). Ces exemples montrent que les mots polonais ne sont pas non plus acceptés par les Lituaniens. Ainsi, dans les premières traductions, les éléments étrangers sont remplacés par des équivalents purement lituaniens. La dernière traduction respecte le texte original mais s'inspire assez souvent de la traduction russe.

### La mythologie lituanienne

La mythologie lituanienne présentée par Mérimée pose également aux traducteurs des problèmes de transcription. À commencer par le nom du dieu Perkūnas, le dieu du tonnerre, au sommet de la mythologie balte. Il incarne les forces créatrices et son rôle principal est de lutter contre le diable. L'orthographe choisie par Mérimée pour nommer ce dieu est Pirkuns. Encore une fois, on trouve ici la confusion entre deux lettres – « i » et « e », ce qui suggère la possibilité que l'auteur ait eu une source samogitienne. Les traducteurs corrigent cette faute, mais le nom du dieu diffère peu d'une traduction à l'autre : Perkunas (1915), Perkuns (1930), Perkūnas (1931, 1947, 1955, 1995). Mérimée ajoute que les Russes appellent cette divinité Péroune. La traduction de cette phrase est assez intéressante. Dans celle de 1915, Juras élimine Péroune : il ne mentionne que Perkunas, qui « *était jadis le dieu des païens lituaniens* ». La version de 1930 précise : « *Perkuns est le nom samogitien donné au dieu que les Russes appellent Péroune* ». En 1931 et 1955, « *c'est le dieu samogitien que les Russes appellent Péroune* ». L'origine russe du dieu est rejetée par la traductrice. De plus, celle-ci explique, en note, que le Péroune russe n'a rien à voir avec le Perkūnas des anciens Lituaniens. Dans la traduction de 1995, « *les Samogitiens appellent Perkūnas le dieu auquel les Russes attribuent le nom de Péroune* ».

Le deuxième élément de la mythologie lituanienne mentionné dans *Lokis* est le serpent. Dans les traductions de 1915 et 1995, le sens est précisé : à la place du serpent, les traducteurs introduisent la couleuvre qui a toujours été vénérée par les Lituaniens. Raymond Schmittlein ne parle aussi que de ser-



L'édition traduite par R. Ramunienė, Vilnius 1995.

<sup>7</sup> Le parlement lituanien.

pents dans ses notes, en présentant les deux sources de Mérimée : Charles Edmond et Adam Mickiewicz. Dans les faits, Mérimée ignorait l'adoration des coulevres par les Lituaniens. Même si le texte original ne parle que de serpent, les deux traducteurs ont adapté leurs traductions à la mythologie lituanienne en changeant le texte original de *Lokis*.

En ce qui concerne la traduction du mot « waidelote », la confusion est inévitable. L'auteur lui-même indique en commentaire que c'est une mauvaise traduction du mot professeur et que les « waidelotes » étaient les bardes lituaniens. Dans la traduction de 1915, on trouve le mot « krivaitis », le prêtre de la religion païenne en Lituanie, traduction donc correcte d'un sage ou d'un professeur. Dans la traduction de 1947, le mot utilisé est « vaidelotas », ce qui correspond à la prononciation du mot original. Les deux traductions de 1930 et 1955 laissent le mot « vaidila » (« vaidyla » en 1931), qui est la forme lituanienne. La traduction de 1995 introduit encore un mot nouveau, « vaidilutis », une autre forme de « vaidila ». « Vaidila » était également un prêtre et un sage ; la traduction du mot « professeur » est donc aussi exacte, car à l'origine le mot « vaidila » ou « vaidilutis » signifie le savoir. C'est seulement au XIX<sup>e</sup> siècle qu'on commença à présenter les « vaidilos » comme des bardes dans les œuvres littéraires.

Une autre erreur de Mérimée – dans le domaine de la couleur locale lituanienne – concerne la « roussalka », la nymphe des eaux. Il n'est pas surprenant que les deux premières traductions changent ce mot en un terme lituanien « undinute » ou « undine », qui a un rapport direct avec l'eau, car « vanduo » en lituanien se présente sous diverses formes, comme « unduo », selon les différents dialectes (« undine » apparenté au mot latin « unda »). Le mot « Undine » en allemand veut dire justement nymphe des eaux. La « roussalka » est gardée dans les traductions de 1947, 1955 et 1995. Pourtant, les traducteurs de 1947 et de 1955 expliquent en notes que la danse de la Roussalka, interprétée par l'ondine, appartient au folklore russe, comme l'écrit aussi Schmittlein dans ses notes : « *Les roussalki appartiennent à la mythologie slave et sont parfaitement inconnues en Lituanie*<sup>8</sup>. »

Le grand nombre de traductions de *Lokis* de Mérimée depuis sa parution témoigne de l'importance de cette œuvre pour les Lituaniens. Il est pourtant intéressant de noter que les seules productions élaborées sur le sol lituanien sont les traductions de 1931 et de 1995, ainsi que le deuxième opéra créé en 2000<sup>9</sup>. Toutes les autres formes de réception eurent lieu par les Lituaniens à

<sup>8</sup> Schmittlein, Raymond, *Lokis, la dernière nouvelle de Prosper Mérimée*, Éditions Art et Science, Bade, 1949, Préface, p. 15.

<sup>9</sup> Deux opéras ont été inspirés de *Lokis* : l'un aux États-Unis par Darius Lapinskas (1966) dans le cadre du Congrès de la Jeunesse des Lituaniens du Monde à Chicago, et l'autre en Lituanie par Bronius Kutavičius (2000).

l'étranger, où la censure des occupants n'était pas opérante. En traduisant et en analysant la couleur locale lituanienne très mélangée que Mérimée a ainsi créée (ou reprise de différentes sources) et qui reflète la situation complexe de l'identité nationale à l'époque, les Litvaniens ont essayé d'épurer le texte et de le rendre ainsi beaucoup plus proche de leur réalité. On peut conclure que cette nouvelle est devenue pour la Lituanie un symbole vivant tout au long des périodes tragiques de son histoire.

### **Bibliographie**

Daudet, Lucien, *Dans l'ombre de l'impératrice Eugénie*, Paris, Gallimard, 1935.

*Lietuvos Žinios*, le 8-10, 12-17, 20 octobre, 1931.

Manuscrit de la traduction de *Lokis* de Mérimée par M. Urbšienė, 1930, 116 pp., conservé à la Bibliothèque nationale de Lituanie, Vilnius.

Manuscrit de la traduction de *Lokis* de Mérimée par H. Radauskas, 1947, conservé au Musée Maironis de la littérature lituanienne, Kaunas.

Mérimée, Prosper, *Ceuvres complètes de Prosper Mérimée : Dernières nouvelles*, Paris, H. Champion, 12 volumes, 1927-1933.

Mérimée, Prosper, *Théâtre de Clara Gazul. Romans et nouvelles*, Paris, Gallimard, 1978, p. 1629.

Mérimée, Prosper, *Lokis*, traduction par Juras (A. Lalis), Spauda naujienu, Chicago 1915.

Mérimée, Prosper, *Lokys*, traduction par A. Pridotkaitė, Australijos lietuvis, Adelaide 1955.

Mérimée, Prosper, *Lokys*, traduction par R. Ramunienė, Baltos lankos, Vilnius, 1995.

*Revue des Deux Mondes*, Paris, 1875.

Schleicher, August, « Apie seną szimlį, vilką ir mešką », dans *Litauisches Lesebuch und Glossar*, 1857.

Schmittlein, Raymond, *Lokis, la dernière nouvelle de Prosper Mérimée*, Éditions Art et Science, Bade, 1949 (illustré avec dix-sept bois originaux de V. K. Jonynas).



# Guillaume d'Urach, le prince qui aurait bien voulu être grand-duc d'Alsace-Lorraine, puis roi de Lituanie

*Éric de Haynin*



Guillaume d'Urach.

Certains destins sont taquins, et celui du duc Wilhelm Karl von Urach (1864-1928), Guillaume d'Urach en français, le fut assurément. Notre homme était issu d'une branche cadette des Wurtemberg, écartée du trône pour avoir embrassé le catholicisme. Or justement, il sera présenté dans les vingt dernières années de sa vie pour monter sur plusieurs trônes, sans que jamais cela se concrétise. Et parmi eux, apparaît un lien supplémentaire entre l'Alsace, la Lorraine et la Lituanie, puisqu'il fut question pour les unes comme pour l'autre d'avoir le duc d'Urach pour monarque.

Mais reprenons par le début. Le jeune Guillaume avait été l'enfant d'un remariage tardif de son père Guillaume (Wilhelm) avec la princesse Florestine de Monaco, n'ayant eu que des filles du premier lit. Si bien que Guillaume d'Urach naquit sur le célèbre rocher de la Riviera et fut orphelin de père alors qu'il n'avait que cinq ans. Contrairement à son petit frère Charles-Joseph (Karl Josef), on ne connaissait au duc d'Urach aucune passion ni extravagance. Malgré une enfance passée dans le château enchanté de Lichtenstein suspendu à une falaise, c'était un homme sérieux, bon catholique, ouvert tant aux sciences – il soutiendra sa thèse en géographie – qu'en politique, où contrairement à nombre de hauts aristocrates, il applaudissait aux aspirations parlementaires dans l'empire allemand des Hohenzollern, trop militarisé à son goût. À ce titre, il entretenait de bonnes relations avec plusieurs députés, et notamment Matthias Erzberger, un des leaders du parti catholique Zentrum (qui deviendra vice-chancelier et ministre des finances sous la république de Weimar en 1919). Et tandis que son frère se déguisait en chamane du Pérou lors de ses lointains voyages, le duc, plus sagement, fit sa carrière militaire comme général de cavalerie wurtembergeois.

En 1910, première alerte. Un soulèvement à Monaco fait vaciller le trône de son cousin Albert I<sup>er</sup> et son nom circule pour le remplacer. Mais les autorités françaises balayaient vite cette option, n'ayant aucune envie de voir s'installer un prince allemand sur la Côte d'Azur. Il ne faudra pas attendre trois ans pour qu'une nouvelle occasion se présente, en Albanie cette fois. Le pays est à créer sur les décombres de l'Empire ottoman, ouvrant une opportunité aux

petites maisons régnaient à se hisser dans la cour des grands. Mais l'Albanie se fera sans Urach. C'est un autre prince, de la maison de Wied, qui lui sera – brièvement – préféré.

Lorsqu'éclate la Première Guerre mondiale, les frontières volent en éclats. En 1915, les Russes évacuent le front oriental, laissant aux Allemands un vaste espace englobant les régions de Bialystok et de Grodno, la Lituanie et la Courlande. Les autorités militaires y instaurent l'Ober Ost, une administration de guerre où les réquisitions, enrôlement de force de travailleurs et exploitation systématique des richesses locales sont vaguement atténués par une politique officielle d'amitié allemande, avec ses échanges universitaires et intellectuels divers.

Tenaces, les Litvaniens obtiendront que leur pays redevienne un État, mais avec quelle marge de manœuvre ? Plusieurs de leurs leaders engagés pour la cause avaient noué des relations avec les députés allemands au Reichstag, du moins dans les partis opposés aux pleins pouvoirs confiés par le Kaiser aux généraux. Il y avait en effet une convergence de lutte entre un dirigeant du Zentrum tel Matthias Erzberger et les Litvaniens. En juillet 1917, Erzberger avait en effet proposé au Reichstag une motion de paix qui avait été adoptée par une majorité des députés. Ils essayaient, l'un en interne, les autres sur leur terre natale, de relancer sans tarder le processus démocratique et parlementaire, mis sous cloche par la guerre. Tous avaient face à eux le parti annexionniste et conservateur allemand qui applaudissait au régime d'exception et au tout-militaire et qui réclamait déjà, au jour de la victoire, de nouvelles et vastes annexions au Reich. Erzberger s'en inquiétait, comme les Litvaniens. Le premier parce qu'il y voyait un obstacle sérieux à la fin des hostilités, les seconds pour leur volonté d'indépendance. Car depuis l'été 1917, Erzberger en était convaincu : ses précieux contacts en Amérique l'avaient persuadé que la meilleure des paix serait la plus rapide. Qu'il fallait même une bonne paix, équilibrée, reprenant quelques principes qui rencontraient alors un formidable écho, tel celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Prenez l'Alsace-Lorraine. Depuis 1871, les vainqueurs allemands n'avaient pas trop su sous quelle forme incorporer cette prise de guerre arrachée aux Français. En attendant, un compromis avait penché pour une formule bizarre, le Reichsland, sorte de territoire partagé par tous les autres États fédérés du Reich. Avec les années, on reparla d'un nouveau statut plus présentable et bien sûr, vu l'époque, c'est à une monarchie intégrée à l'empire, comme le Bade ou la Bavière, qu'on pensa pour l'Alsace. Avant le début de la Grande guerre, une réelle autonomie administrative et législative lui avait certes été accordée avec la Constitution de 1911, la création d'un Landtag (diète régionale) et d'un ministère d'Alsace-Lorraine, mais les options dynastiques s'étaient toutes éteintes, l'une après l'autre, en raison notamment des rivalités féroces entre maisons régnaient candidates.



Armoiries du roi  
Mindaugas II.

Or en 1917, la question se reposa. Le 21 juillet, Erzberger fut reçu en audience par le chancelier du Reich et lui fit part de son idée : faire de l'Alsace-Lorraine un grand-duché qui ne soit pas nécessairement dans l'empire, ce qui – selon lui – impressionnerait favorablement les Américains et ôterait un argument revanchard aux Français. Et pour le grand-duc, Erzberger avait son idée : Wilhelm Karl, notre duc d'Urach. La presse de l'époque s'en fit l'écho. Comme l'option monarchique était concrètement envisagée, d'autres velléités se firent bien sûr à nouveau connaître chez certaines maisons princières germaniques.

Mais trop visionnaire, jugée défaitiste sur le moment, l'idée d'Erzberger resta mort-née. Le leader catholique avait pourtant sa solution de rechange : Urach aura toute sa place dans un autre projet qui lui tenait à cœur, celui de l'émancipation des peuples. N'avait-il pas présenté, dans sa motion de paix du 19 juillet au Reichstag qui avait mise en échec les annexionnistes, une proposition ouvrant la voie à la constitution d'États sous parapluie germanique ? La Lituanie, qui préparait pour septembre la tenue de sa Conférence nationale de Vilnius et instaurera son Conseil exécutif fort de vingt membres, la Taryba, en était la parfaite illustration.

La ville de Fribourg-en-Brisgau servit fréquemment de base aux discussions. Urach venait parfois en voisin et promettait tout ce qu'on lui demandait. La stratégie d'émancipation avait été en effet peaufinée. On savait que l'empereur était encore hostile à l'indépendance, n'écoulant que ses généraux, et donc, il fallait rassurer de ce côté pour obtenir l'essentiel, la liberté dans la reconnaissance culturelle. Le 11 décembre 1917, la Taryba proclama un lien « ferme et perpétuel » avec l'Allemagne, la question du monarque restant encore à finaliser, bien que le choix d'Urach ait germé dès le mois d'octobre à Fribourg.

Les choses, ensuite, vont traîner, du fait surtout de la mauvaise volonté des généraux allemands, qui refusèrent souvent de délivrer les visas aux dirigeants lituaniens invités à Berlin. Alors que le pays était toujours occupé par les troupes allemandes et que se négociait à Brest-Litovsk le futur traité entre les Empires centraux et les Bolcheviks, la Taryba déclara le 16 février 1918 l'indépendance de la Lituanie. La question du futur régime n'y fut pas évoquée. Certains accusaient en effet le clergé d'y être trop présent, comme le prélat Jurgis Matulaitis, l'ami d'Erzberger (qui sera nommé évêque de Vilnius en octobre 1918 et qui avait étudié avant-guerre avec quelques autres figures lituaniennes à l'université de « l'autre » Fribourg, celle en Suisse), alors qu'inversement plusieurs socialistes renâclaient à l'idée d'un roitelet allemand à la tête de leur pays.

Pressée à la fin mai par Erzberger, qui craignait la réelle menace de voir le pays rétrogradé en province allemande sous couvert d'une union personnelle avec le royaume de Saxe, la Taryba adopta le 4 juin une résolution pour inviter officiellement Urach à devenir roi de Lituanie. Le 1<sup>er</sup> juillet, une délégation spéciale de la Taryba rencontra le duc à Fribourg. Malgré l'ingérence des dirigeants militaires allemands, Urach accepta ce jour-là toutes les conditions qui lui étaient imposées par la Taryba, notamment de se nommer Mindaugas II, de s'entourer de Lituanien tant au gouvernement qu'à la cour, et de s'assimiler au plus vite, quitte à ne pas quitter son futur royaume plus de deux mois par an sans autorisation du parlement. On dit qu'il commença aussitôt à apprendre la langue dans sa bibliothèque du Lichtenstein et à se préparer à déménager à Vilnius, le palais de Verkiai devant être sa résidence.

À la surprise des participants, la chancellerie de Berlin resta muette. Le 11 juillet 1918, fatiguée d'attendre, la Taryba officialisa les décisions prises à Fribourg : la Lituanie devenait une monarchie constitutionnelle, Guillaume d'Urach était déclaré roi de Lituanie et était invité officiellement à occuper le trône. Treize membres votèrent en faveur d'Urach, cinq contre, dont Mykolas Biržiška, Steponas Kairys, Stanislovas Narutavičius et Jonas Vileišis qui se retirèrent de la Taryba en signe de protestation contre la restauration de la monarchie. Petras Klimas vota contre mais ne s'en retira pas.



Le palais de Verkiai à Vilnius en 1904.

Hélas, le roi Mindaugas sera poursuivi par son destin. Pendant quelques jours pourtant, l'horizon s'était brièvement éclairci. Après l'échec de sa grande offensive estivale, le haut commandement allemand, épuisé et conscient de l'inéluctable défaite, se retira précipitamment des affaires pour ne pas endosser la responsabilité du désastre annoncé. Le Kaiser appela le 3 octobre le libéral Max de Bade comme chancelier, un ami tant du roi de Lituanie que d'Erzberger. Mais c'était trop tard. Dès la fin du mois, les Lituanien s'étaient persuadés de la défaite de l'Allemagne et de l'urgence de se désolidariser de sa chute. Il fallait sauver l'indépendance et cette fois, ce furent les Lituanien qui ne voulurent plus de roi. Une république, pile dans le symbole du droit des peuples et des fameux points du président Wilson, sans lien avec l'Allemagne, convenait bien mieux à l'air du temps.

Mindaugas II, redevenu tristement Wilhelm Karl, n'aura eu le temps que de se dessiner un uniforme et des médailles. Il ne mit jamais les pieds dans son royaume. Navré par tant d'échecs, dont un qui l'attendra encore à Monaco en 1919, l'homme qui voulut être grand-duc, prince, roi s'éteignit en 1928 sur la Riviera ligure, loin des trônes convoités.

# Herbiers et collections botaniques : les récentes recherches sur l'œuvre du naturaliste lituanien

## Stanisław Batys Górski

Piotr Daszkiewicz, Philippe Edel



Stanisław Batys Górski.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Stanisław Batys Górski, Stanislovas Batys Gorskis en lituanien, fut l'un des premiers botanistes de Lituanie, mais également pharmacographe et entomologiste<sup>1</sup>. Il est relativement méconnu car la situation politique d'alors le priva de toute possibilité de travail scientifique et le condamna à dépendre de la générosité de ses amis. Rappelons quelques faits de sa vie. C'est à Dwórka près de Kobryń, dans l'ancien grand-duché de Lituanie – aujourd'hui en Biélorussie – que ce grand naturaliste est né le 6 mai 1802. Après avoir fait ses études secondaires à Grodno, puis à Świsłocz, il s'inscrivit en 1820 à l'université de Vilnius où il étudia d'abord les sciences naturelles, puis la médecine. Il se spécialisa en pharmacie et en pharmacognosie. Il travailla avec le célèbre pharmacien et naturaliste germano-lituanien Johann Friedrich Wolfgang (Johanas Frydrichas Volfgangas, 1775-1859), professeur à cette université. Durant les années 1829-32, Górski dirigea le jardin botanique académique. Après la fermeture de l'université, il enseigna la botanique, la pharmacie et la pharmacognosie à l'Académie médico-chirurgicale. Quand les autorités russes fermèrent également cette institution, il ne put continuer ses recherches que grâce à des amis mécènes, notamment le comte Constantin Tyzenhauz (Konstantinas Tyzenhauzas, 1786-1853), naturaliste et mécène des arts et des sciences en Lituanie. Nous devons à Górski les premières études scientifiques sur la flore de la forêt primaire de Białowieża. Une partie de ses recherches a été publiée à Vilnius, dont *Sur les plantes aimées par les bisons et les autres végétaux*. Il est aussi l'auteur de la partie botanique de *Naturhistorische Skizze von Lithauen, Volhynien und Podolien in geognostisch-mineralogischer, botanischer und zoologischer Hinsicht* de Karl Eduard von Eichwald (1795-1876), ainsi que du chapitre sur les plantes rares de la *Description statistique de Vilnius* de Michał Baliński (1794-1864). Il est l'auteur d'une vingtaine de publications d'histoire naturelle. Dans son *Énumération de plantes vasculaires*

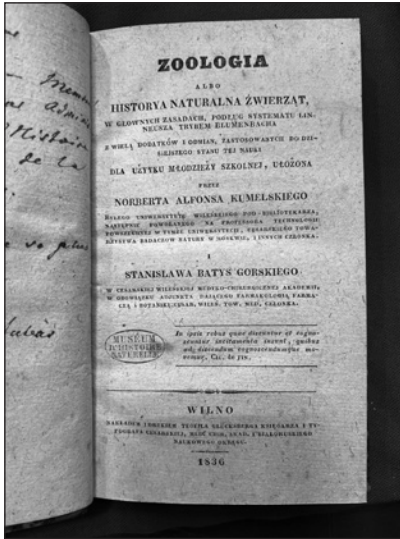
<sup>1</sup> La pharmacognosie est la science appliquée qui s'occupe de la matière médicale. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il s'agissait en majeure partie de l'étude des plantes afin de trouver de nouveaux médicaments. Quant à l'entomologie, c'est la branche de la zoologie dont l'objet est l'étude des insectes.

de Lituanie observées en 1820-1821, il donna une liste de 1900 plantes de la flore de la Lituanie. Signalons aussi son travail sur les plantes rares des environs de Vilnius où il cita les localités avec leurs plantes rares, parfois même uniques pour cette région. De nombreux herbiers et musées d'Europe, tels que le Muséum national d'Histoire naturelle à Paris (MNHN), lui doivent des plantes de Lituanie. En signe de reconnaissance, George Bentham lui dédia même une espèce : *Copaiera gorskiana* (nom actuel : *Guibourtia conjugata*). Górski correspondait et travaillait avec le grand botaniste allemand de Leipzig et membre de l'Académie Léopoldine Heinrich Gustav Reichenbach (1824-1889). Notre savant de Vilnius contribua ainsi aux travaux de ce dernier sur les orchidées et à sa *Flora Germanica*.



Le *Potamogeton lithuanicus* de Górskis, conservé au MNHN.

Stanisław Batys Górski marqua aussi l'histoire de la zoologie avec ses travaux entomologiques, comme *Analecta Ad Entomographiam Provinciarum Occidentali-Meridionalium Imperii Rossici*, publié à Berlin en 1846, ou encore avec ses travaux sur l'histoire de la cochenille de Pologne, autrefois une ressource économique très importante pour la République des Deux Nations. Il est coauteur d'un manuel de zoologie en trois volumes, *Zoologia albo Historia naturalna zwierząt* (Vilnius 1836-1837). La Bibliothèque Centrale du MNHN à Paris en conserve un exemplaire, avec la dédicace de Górski à Achille Valenciennes (1794-1865), ichtyologiste et professeur du Muséum, « comme preuve de la plus haute estime de l'auteur ». La dédicace est datée du 29 novembre 1847 ; Górski l'a signée durant son voyage en Europe occidentale. Grâce à la générosité du comte Tyzenhauz, il visita à deux reprises, en 1841 et en 1847, diverses institutions scientifiques en Allemagne, Autriche, France, Suisse et Italie. Sa description du jardin botanique de Palerme, publiée à Varsovie en 1843, nous informe qu'il rapporta d'Italie en Lituanie de « petites oranges connues sous le nom *Mandarino* ». Il fut ainsi probablement le premier à tenter d'introduire ces mandarines en Lituanie. À son retour, il revint habiter dans le domaine d'un de ses amis, le propriétaire terrien de petite noblesse Adolf Kubalicki, près de Švenčionys (Święciany). Il y passa les dernières années de sa vie et y soigna gratuitement les paysans des alentours. Il se donna la mort le 3 avril 1864, durant la période du grand désespoir qui régna en Lituanie lors de la répression russe qui suivit l'écrasement de l'insurrection polono-lituanienne de 1863.



La *Zoologia* de Gorskis, Vilnius, 1836.

Ces dernières années, plusieurs recherches ont été conduites sur l'œuvre de ce naturaliste. Ses étiquettes de l'herbier des bryophytes (729 spécimens) de l'Université de Vilnius ont été analysées (cf. Ilona Jukonienė et autres, 2018). Ses travaux, publications, manuscrits et les herbiers concernant la nature de la Forêt de Białowieża ont fait l'objet de recherches (cf. Aurika Ričkienė et autres, 2021).

Cependant, de nombreux documents et spécimens de collections naturalistes restent encore à explorer. La correspondance de Górski n'a que très partiellement été étudiée. Ses lettres à Johann Wolfgang et à Antoni Jankiewicz (Antanas Jankevičius, 1800-1838), l'illustrateur de l'Université et du Jardin

botanique de Vilnius, auteur des planches de plantes de Wolfgang, mais aussi membre (comme Górski) de l'expédition de Eichwald en Ukraine, sont conservées à l'Université de Vilnius (Jukonienė et autres, 2018). Quatre lettres de Górski sont conservées dans les *Archiwum Nauki PAU PAN* (Archives scientifiques de l'Académie Polonaise des Arts et de l'Académie Polonaise des Sciences) à Cracovie. Les auteurs ont consulté les copies de ces lettres au Musée et à l'Institut de zoologie de l'Académie Polonaise des Sciences à Varsovie. Ces lettres sont adressées à Antoni Waga (1799-1890), un des plus éminents naturalistes (entomologiste et botaniste) polonais du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi un grand organisateur de recherches naturalistes.

Les lettres portent les dates des 28 octobre 1843, 23 novembre 1843, 21 août 1844 et 15 octobre 1856. Ces lettres donnent une excellente image de la « cuisine » du travail des naturalistes. Górski écrit des articles qu'il prépare, notamment pour la revue de la Biblioteka Warszawska dont Waga fut un des rédacteurs. Il posait plusieurs questions concernant la systématique des plantes, les travaux botaniques et les herbiers de Antoni Waga et de son frère Jakub Waga (1800-1872). À l'époque, Górski préparait la Flore de Lituanie en latin classée dans le système naturel. Jakub Waga fut l'auteur de la Flore de Pologne, *Flora Polonica Phanerogama Sive Descriptiones Plantarum Phanerogamicarum*. Les travaux et les opinions d'Antoni Waga furent utiles pour cet ouvrage que Górski n'a pas réussi à éditer. Les autres sujets des lettres

portaient sur l'échange des spécimens d'insectes, les illustrations naturalistes, l'élevage des insectes, la systématique des plantes, les travaux zoologiques. Dans la dernière lettre, Górski parle des manuscrits entomologiques de Karol Herman de Perthées (1740-1815), officier et cartographe, gendre du grand peintre Bernardo Bellotto (Canaletto). Il a réuni une très importante collection d'insectes et laissa en manuscrit plusieurs travaux d'une rare qualité (Razowski, 1984). Górski prêta à Waga à Vilnius onze volumes de *Insecta polonica et lithuanica*. Il souhaite ensuite le retour de ces manuscrits et chercha un illustrateur afin de préparer leur édition. Ce projet ne fut malheureusement jamais réalisé. Les lettres de Górski à Antoni Waga constituent ainsi un précieux document pour l'histoire des sciences. Les auteurs espèrent que les autres lettres de ce grand naturaliste seront retrouvées dans diverses archives.

### Bibliographie

Eichwald Karl Eduard von, 1830. *Naturhistorische skizze von Lithauen, Volhynien und Podolien in Geognostisch-Mineralogischer, Botanischer und Zoologischer Hinsicht*. Vilnius.

Górski S.B., 1829. *O roślinach zubrom upodobanych jakoteż innych w puszczy Białowieskiej*. *Dziennik Wileński* 4: 207–217.

Górski S.B., 1834. *Catalogus plantarum, quae in calidariis, tepidariis, frigidariis Horti Botanici Acad. Caesar. Medico-chirurgicae*. Vilnius.

Górski S.B., 1835. *Rzadsze rośliny okolic Wilna. dans Baliński, M., Opisanie statystyczne miasta Wilna*, pp. 23–28. Vilnius.

Górski S.B., 1836-37. *Zoologia albo Historia naturalna zwierząt*. J. Zawadzki. Vilnius.

Górski S.B., 1852. *Analecta ad entomographiam provinciarum occidentali-meridionalium imperii Rossici : cum tribus tabulis coloratis aeri incisiss*. Prostat in libraria Friderici Nicolai. Berolin. Berlin.

Razowski J. 1984. The lepidopterological manuscripts of Ch. Perthées (1739-1815). *Nota Lepidopterologica* 7(1): 84-87.

Rickené A., Daszkiewicz P., Fedotova A. & Samojlik T. 2021. Stanisław Batys Górski's botanical research in the Białowieża Primeval Forest during the 1820s. *Archives of Natural History* 48(2): 325-336.

Jukonienė Ilona, Rasimavičius Mindaugas, Ričkienė Aurika, Subkaitė Monika. 2018. S. B. Górski's Bryological Collection in the Herbarium of Vilnius University. *Acta Societatis Botanicorum Poloniae* 87(3) : 1-7.



# Maironis - Wöhrle, l'improbable rencontre

Philippe Edel

Maironis est une telle figure emblématique de la poésie de son pays que tout Lituanien se doit de posséder dans sa bibliothèque au moins un recueil de ses poèmes. Comme l'expliquait la directrice du musée éponyme de Kaunas Aldona Ruseckaitė<sup>1</sup>, son nom couvre toute une époque de la culture littéraire du pays au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, alors que le pays subissait encore le joug tsariste. Ses poèmes sont profondément ancrés dans la conscience nationale et appartiennent aujourd'hui encore au patrimoine culturel de la Lituanie. Le poète éveille toujours un sentiment de fierté nationale et d'élan patriotique chez les Lituniens ; il a contribué à la formation de l'identité nationale et à la compréhension de sa valeur, tant durant les périodes de renaissance nationale que durant les époques d'oppression.



Maironis.



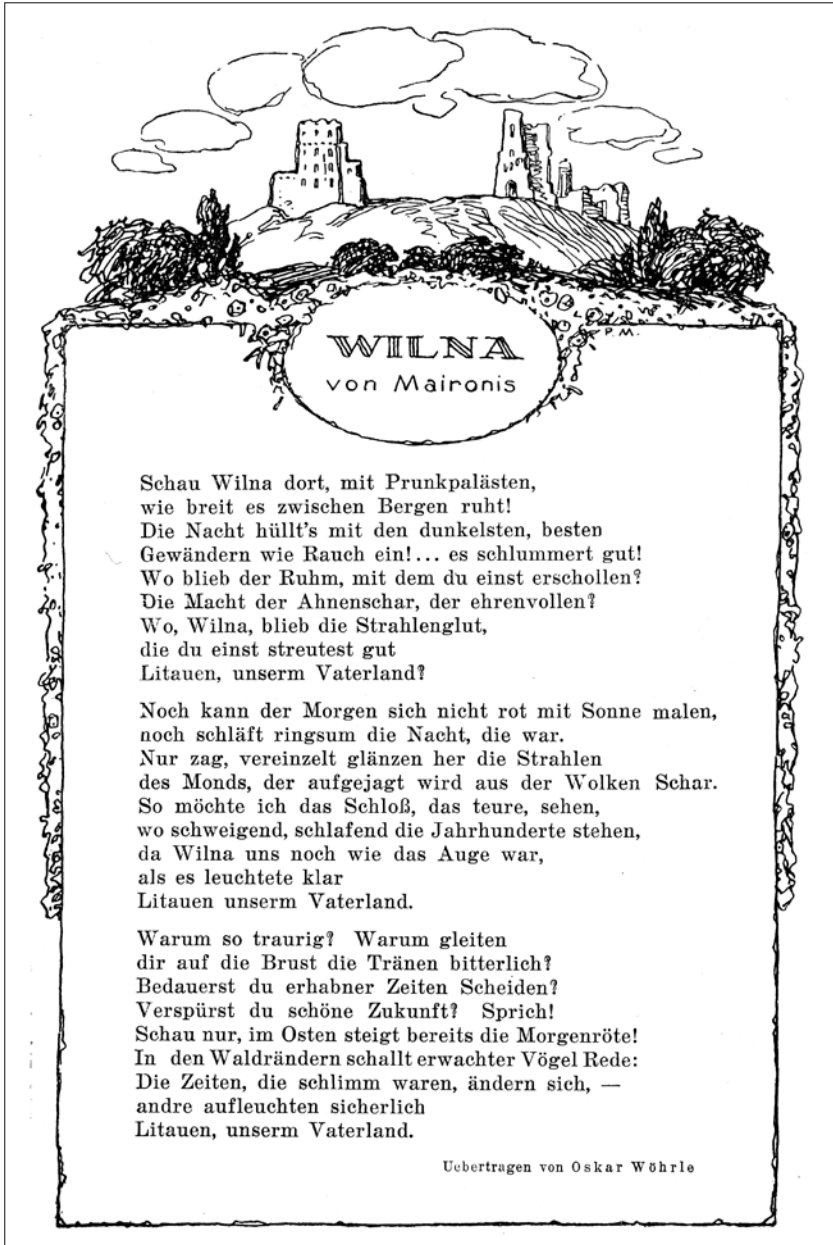
Oskar Wöhrle.

La rencontre entre le prélat lituanien Jonas Mačiulis dit Maironis (1862-1932) et le soldat allemand d'une puissance d'occupation Oskar Wöhrle (1890-1946) était donc fort improbable. Originaire de l'Alsace alors allemande, Wöhrle officiait de 1915 à 1918 comme rédacteur de la *Zeitung der 10. Armee* (Journal de la 10<sup>e</sup> armée) à Vilnius<sup>2</sup>. Durant son séjour de trois ans à Vilnius, nous savons qu'il rencontra de nombreuses personnalités lituaniennes, tel l'historien et théologien Vilius Gaigalaitis, le linguiste et philosophe Vydūnas, l'homme politique Petras Klimas, la publiciste

Jadvyga Chodakauskaitė. Si nous n'avons pas trace de contact personnel avec Maironis, rien ne l'exclut. Journaliste, écrivain, poète, plus tard aussi éditeur, Wöhrle se passionna en effet pour la Lituanie, sa culture et ses traditions et en apprit la langue. Il y consacra de nombreux articles dans son journal pour soldats et traduisit plusieurs d'août, ainsi que de la poésie dont celle de Maironis. En 1918, Wöhrle convainquit la direction du journal de publier une sélection des meilleures contributions sous la forme d'un livre. Paru sous le titre *Das Litauen-Buch* (Le Livre de Lituanie), l'ouvrage de grand format contient notamment sa traduction en allemand du poème *Vilnius prieš aušrą* (Vilnius avant l'aube) de Maironis que nous reproduisons ci-après, avec le texte original et sa traduction française.

<sup>1</sup> Aldona Ruseckaitė, « Le grand poète Maironis », *Cahiers Litvaniens*, n°2, 2001.

<sup>2</sup> Marc Chaudet et Philippe Edel, « L'écrivain et poète Oskar Wöhrle (1890-1946), un rebelle saisi par la Lituanie », *Cahiers Litvaniens*, n°16, 2017.



WILNA  
von Maironis

Schau Wilna dort, mit Prunkpalästen,  
wie breit es zwischen Bergen ruht!  
Die Nacht hüllt's mit den dunkelsten, besten  
Gewändern wie Rauch ein!... es schlummert gut!  
Wo blieb der Ruhm, mit dem du einst erschollen?  
Die Macht der Ahnenschar, der ehrenvollen?  
Wo, Wilna, blieb die Strahlenglut,  
die du einst streutest gut  
Litauen, unserm Vaterland?

Noch kann der Morgen sich nicht rot mit Sonne malen,  
noch schläft ringsum die Nacht, die war.  
Nur zag, vereinzelt glänzen her die Strahlen  
des Monds, der aufgejagt wird aus der Wolken Schar.  
So möchte ich das Schloß, das teure, sehen,  
wo schweigend, schlafend die Jahrhunderte stehen,  
da Wilna uns noch wie das Auge war,  
als es leuchtete klar  
Litauen unserm Vaterland.

Warum so traurig? Warum gleiten  
dir auf die Brust die Tränen bitterlich?  
Bedauerst du erhabner Zeiten Scheiden?  
Verspürst du schöne Zukunft? Sprich!  
Schau nur, im Osten steigt bereits die Morgenröte!  
In den Waldrändern schallt erwachter Vögel Rede:  
Die Zeiten, die schlimm waren, ändern sich, —  
andre aufleuchten sicherlich  
Litauen, unserm Vaterland.

Uebertragen von Oskar Wöhrle

## Vilnius prieš aušrą

*Maironis*

Antai pažvelki! Tai Vilnius rūmais  
Dunkso tarp kalnų plačiai!  
Naktis jį rūbais tamsiais kaip dūmais  
Dengia! Jis miega giliai!  
Kame tas garsas, kuriuo skambėjai?  
Kame galybė ir pranokėjai?  
Kur tavo, Vilniau, tie spinduliai,  
Kuriuos skleidei  
Lietuvai, mūsų tėvynei?

Negreit su saule išauš dar rytas!  
Miega aplinkui naktis.  
Tik kartais mėnuo, bailiai išvytas,  
Iš debesų tenušvis...  
Norėtum brangią išvysti pilį,  
Kur garsūs amžiai užmigę tyli,  
Kai Vilnius buvo mums kaip akis,  
Kai švietė jis Lietuvai, mūsų tėvynei.

Ko taip nuliūdai? Ko ant krūtinės  
Ašara krinta griaudi?  
Gailiesi, amžius didžius atminęs?  
Praeitį brangią liūdi?  
Žiūrėk, rytuose aušra jau teka;  
Pabudę paukščiai pagiriais šneka;  
Laikai juk mainos: slėgė pikti, -  
Nušvis kiti  
Lietuvai, mūsų tėvynei.

# Vilnius avant l'aube

*Maironis*

Regarde là-bas ! Vilnius et ses palais se profilent  
Entre les collines, largement !  
Sous des draperies de fumée sombre  
La nuit la cache ! Elle dort profondément !  
Où est la renommée dont tu retentissais ?  
Où est la puissance de tes ancêtres ?  
Où sont, oh Vilnius, les rayons  
Dont tu inondais  
La Lituanie, notre patrie ?

Il faudra du temps pour que le soleil fasse poindre le jour !  
Il fait encore nuit, tout dort aux alentours.  
Seule la lune, lâchement chassée,  
Brille parfois, échappant aux nuages.  
Nous voudrions voir le château bien-aimé,  
Où les siècles glorieux dorment dans le silence  
Quand Vilnius était comme nos yeux,  
Qui brillaient pour la Lituanie, notre patrie !

Pourquoi tant de tristesse ? Pourquoi sur ton sein  
Roule cette larme amère ?  
Est-ce le regret des siècles de grandeur ?  
Est-ce le cher passé qui t'afflige ?  
Regarde, à l'Est l'aube déjà se lève ;  
Les oiseaux, au réveil, conversent dans les bois ;  
Tout change, les temps aussi : après le mal et l'oppression  
D'autres jours éclaireront  
La Lituanie, notre patrie.

Traduit par Jean-Claude Lefebvre et Liudmila Edel-Matuolis.

## Viktoras Petravičius, les daïnos et l'âme de la Lituanie

*Aleksis Rannit (1948)*

Dans son livre *De Montmartre au Quartier latin*, l'écrivain et journaliste Francis Carco rapporte l'influence que l'art nègre a exercée sur Picasso. Mais c'est en poète qu'il en parle, en racontant une anecdote, précieuse à maints égards. Vlaminck avait découvert dans un bistro une statue nègre qu'il avait acquise à un prix modique. Il se rendit avec sa statue chez Derain, l'installa dans l'atelier de celui-ci, la contempla longuement et dit : « Presque aussi beau que la Vénus de Milo ! » - « Non, aussi beau », répondit Derain. « Si nous l'emportions chez Picasso ? » proposa Vlaminck. Ils prirent la sculpture et se mirent en route. Ils trouvèrent Picasso dans son atelier et la lui montrèrent en lui disant ce qu'ils en pensaient. Picasso contempla la statue, puis les deux peintres : « C'est plus bê », dit-il avec son accent espagnol.

C'est un pur hasard que Vlaminck ait découvert une statue nègre et non pas un bois sculpté de l'art populaire lituanien. L'effet eût été aussi stupéfiant. Incroyablement jeune par l'impression qu'il produit sur la sensibilité, primitif en apparence seulement si on le compare à la Vénus de Milo, tel est l'art populaire des sculpteurs du bois de Lituanie, art que n'altère pas le temps. En déployant une puissance neuve, sans modèle aucun présent à la pensée, ils ont d'un cœur pur créé ces œuvres innombrables qui représentent le Christ méditant, les Saints, la mère de Dieu, et très souvent ce monde baigne dans une atmosphère païenne. La forme est inexorablement concrète mais elle masque, comme dans la plastique de caractère transcendantal de l'Asie, de l'Afrique et dans l'art des Incas, la séculaire prédilection des Lituaniens pour ce qui est abstrait. Les choses s'ouvrent jusqu'au plus profond d'elles-mêmes et se dévoilent complètement avec leurs problèmes.

L'Occident a fait, en matière d'art, cadeau à l'humanité de l'étude approfondie des formes, ou mieux, de procédés de figuration artistique qui n'ont pas été dépassés, mais il lui a dérobé son âme. C'était la tâche de nombreux artistes modernes, celle d'Henri Rousseau avant tout, de la restituer à l'homme. Considérons également l'art du graveur sur bois lituanien Viktoras Petravičius. La Lituanie, sa patrie, est encore le siège de forces agissantes que l'Europe a perdues ou détruites.

Oui, Petravičius est un vrai Lituanien, bien qu'il ait étudié à Paris où il a obtenu le Grand prix à l'Exposition universelle de 1937 et bien qu'il soit en même temps, dans une certaine mesure, l'héritier des valeurs éternelles de



Viktoras  
Petravičius.

l'Occident. Retour aux sources nationales, tel est l'appel de son art. Ce qui signifie retour à la subjectivité qui ignore les limites, retour à la candeur de l'enfant, retour à la puissante tradition locale de l'art plastique et de la gravure sur bois de caractère populaire. Un sentiment frémissant de jeunesse anime cette œuvre. Le fait surprenant est que Petravičius qui cherche dans l'art des primitifs des affinités électives, possède aussi l'âme de ses ancêtres, ce qui lui permet donc de donner du monde une image empreinte d'un cachet national vraiment romantique. Gauguin, amoureux des formes simples et pures, est son frère spirituel (là il ne s'agit pas d'un maître), et nous faisons nôtres ces paroles inoubliables: « Ce qui est 'barbare' est pour moi un moyen de rajeunir. Je suis remonté loin, loin en arrière avant l'époque des chevaux du Parthénon, jusqu'aux petits chevaux de bois de mon enfance ». Petravičius revient aux oiseaux de son enfance qui se donnaient des baisers, et son œuvre, qui retrouve les accents de cette enfance, s'illustre par la simplicité, digne de celle des contes de fées, de la représentation qu'il se fait de l'univers.

L'observateur s'enrichit ainsi d'un style nouveau et primitif et reprend le procès de la création artistique à ses origines en jetant un pont par-dessus les âges, et il est souvent difficile de faire la part des éléments anciens et nouveaux. Petravičius connaît naturellement à la perfection les principes de l'étude actuelle des formes ; il possède un art consommé de la composition et il connaît les effets décoratifs et ornementaux ainsi que l'art d'harmoniser les surfaces. Mais il ne modèle rien d'une façon formelle. Le langage ne prescrit pas à la pensée la forme qu'elle doit revêtir. Il ne s'agit là d'aucun jeu de mots, d'aucune rhétorique. Ici tout est sentiment. Petravičius se prodigue lui et son œuvre dans la plénitude inépuisable de ce monde unique avec une royale et enfantine innocence. Il ne veut ni s'appartenir ni différer d'autrui et il n'aspire ni à une solitude affectée, ni à l'originalité ; mais au moment où sa pensée se meut parfaitement libre dans un large sentiment de bien-être, l'artiste crée une facture entièrement personnelle. Son naturalisme archaïque est le plus pur art d'expression. Loin de chercher à comprendre il faut bannir l'entendement, se laisser toucher et vivre, car l'essentiel de son art réside dans les sons dont la musicalité agit sur le monde des sensations élémentaires.

La signification artistique de l'œuvre de Petravičius s'exprime avec une naïveté véritable. Du sentiment très fort qu'il éprouve pour ce qui est actuel et féérique, son art tire la force d'animer la matière inerte dans la mesure où, lançant un défi au temps, il met en relief ces images d'un monde évanoui et celles du monde environnant : il a concrétisé avec bonheur ces images en personnages ou en paysages d'une grande sensibilité après les avoir simplifiées considérablement. Par la régularité plastique de son style, l'artiste maîtrise son effervescence intérieure et il traduit avec une apparente pauvreté de moyens les états de l'âme en des formes nettes. Un noir profond, tendre, s'étale en larges taches à côté d'un blanc éblouissant et son papier

s'illumine d'éclairs qui, parfois évocateurs, parfois éclatants comme une fanfare, zèbrent l'obscurité<sup>1</sup>.

C'est lorsque Petravičius subit le plus fortement l'influence de l'art lituanien que naissent, au vrai sens du mot, les perles naturelles de son talent créateur. Non seulement certains sujets choisis parmi son œuvre, mais la représentation même qu'il donne des images offrent les caractères essentiels de l'art et de la conception de la vie des Lituanais. On évoque involontairement en contemplant de telles gravures les chants populaires lituanais. Cet art graphique qui apparaît au profane "robuste" et "animal" avant tout, possède cependant le ton tendre et évocateur de ces chants populaires. Voilà pourquoi l'impression qu'il produit est si forte et si immédiate, notamment dans les gravures [qui illustrent ces pages] issues du recueil de chants populaires réunis par les soins de Gražina Krivickienė.

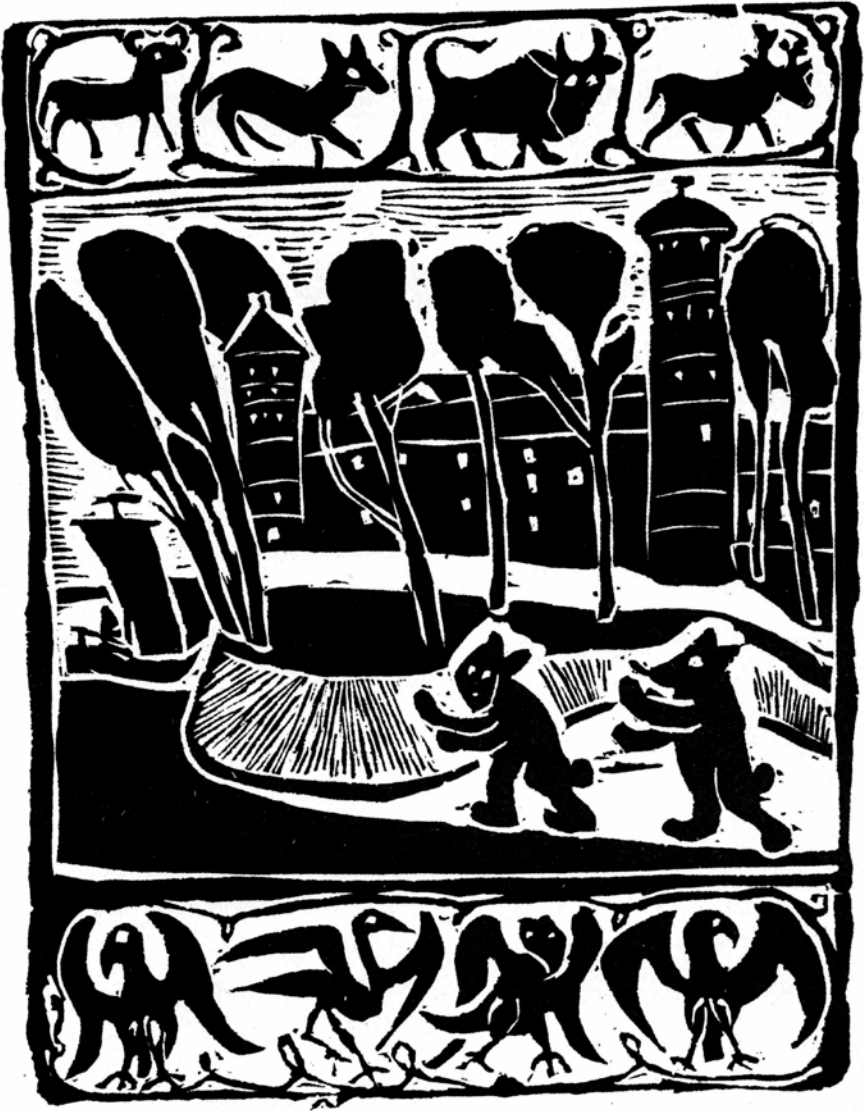
*Ce n'est qu'en Lituanie qu'on chante avec autant de douceur.*

La Lituanie possède un trésor extraordinairement grand de chants populaires aujourd'hui encore vivants (*Lietuvių Tautosakos Archyvas* a réuni, jusqu'à la Seconde guerre mondiale, 125 000 lieder accompagnés de 15 000 mélodies). Lessing, Goethe, Herder, Jacob Grimm, Chamisso et Dehmel ont été charmés par la profondeur du sentiment et le sens profond de ces chants populaires qu'ils appellent "dainos". Oscar Milosz<sup>2</sup>, l'éminent poète français d'origine lituanienne, a transposé en français une série de ces lieder. Le poète russe Balmont<sup>3</sup>, mort en exil, les a également traduits en russe, et nous voyons quelle profondeur d'expression philosophique, métaphysique et cosmique des choses ce simple peuple de paysans peut atteindre. Ces lieder ont inspiré à Lermontov, le Byron russe, une de ses plus belles œuvres. Dans son poème intitulé *La Lituanienne*, il dit : « Ce n'est qu'en Lituanie qu'on chante avec autant de douceur. » Celui qui n'a jamais entendu de lieder lituanais ne peut imaginer quels bienfaits émanent, comme des rayons, de ces chants populaires. Plus ces derniers sont anciens, plus ils se rapprochent du plain-chant grégorien qui confère à plusieurs d'entre eux une résonance orientale, ce qui confirmerait le fait que ce peuple aurait vécu jadis au bord du Gange. Sur d'autres lieder, qui se servent de strophes la plupart du temps simplement construites et ancestrales, règne une mélodie rappelant un peu le chant grec. Si on compare par exemple ces lieder aux chants populaires de l'Europe occidentale, on remarque combien moins qu'eux ils s'apparentent à la musique classique. Dans leur "sauvage" et croissante vitalité, ils n'ont presque rien de la musique classique à ses débuts. Aussi leur caractère mystique est-il à la fois si tendre et si fort, et la nostalgie dont ils sont lourds est-elle si profonde.

<sup>1</sup> Dans le manuscrit, les illustrations de V. Petravičius sont de couleur noire. Dans l'édition de 1948, elles sont brunes, ce qui est particulier, probablement, aux possibilités d'impression de l'époque.

<sup>2</sup> O. V. de L. Milosz. *Œuvres complètes*. Tome VI. *Contes lituanais de ma Mère l'Oye. Origines de la Nation lituanienne. Dainos*. Paris: Éditions Egloff, 1947.

<sup>3</sup> Constantin Balmont. *Sevemoje Sijanije. Poèmes*. Paris: Éditions Rodnik, 1931 ; du même auteur: *La Lituanie et ses chants*. Paris: Mercure de France, 1928.



Viktoras Petravičius, extrait de *Dainos, vieux chants lituaniens*, 1948, p. 145.





Viktoras Petravičius, extrait de *Dainos, vieux chants lituaniens*, 1948, p. 32.

« Singulière race, en vérité, que celle des Lituaniens » dit Constantin Balmont. « Peu nombreuse, mais certainement appelée à jouer un rôle important en Europe orientale. S'enfermant, après un glorieux passé, dans les limites modernes étroites, elle y cultive, aujourd'hui comme hier, un des plus beaux langages de ce monde. » Le folklore lituanien porte l'empreinte d'une haute antiquité. Comme toutes les manifestations d'art très primitives, il est tout ensemble simplicité et subtilité extrêmes. Voici un exemple de ses balbutiements les plus archaïques :

Dans la prime tiédeur vernale,  
Le Croissant a pris la roue solaire pour femme.  
L'épouse claire, fort matinale,  
Cherche en vain dans le ciel son nocturne conjoint.  
L'époux, errant à l'aventure,  
Rencontre l'Etoile du matin.  
Furieux, Perkunas, le maître du Tonnerre,  
Fend l'infidèle en deux.  
Comment as-tu osé abandonner ma fille,  
Quelle folie est la tienne d'errer comme tu fais  
Et de t'éprendre de la Matutinale ?  
Profonde est la douleur dans mon âme de dieu.

(Traduit par O. V. de L-Milosz)<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Le texte est une traduction de la chanson "Les Noces de la Lune" ("La Lune a épousé le Soleil") publiée dans le recueil de dainos de Liudvikas Rėza. Ce n'est pas une chanson lituanienne populaire authentique, comme cela fut découvert dans l'après-guerre en étudiant l'héritage manuscrit de Rėza, mais sa propre création (Albinas Jovaiša. *Liudvikas Rėza*. Vilnius: Vaga, 1969, p. 259-264).

Jacob Grimm écrit en 1826 au sujet des dainos : « On remarque que le lied et le chant vivent encore, peuvent à chaque occasion grandir de nouveau et ne sont jamais privés d'une certaine noblesse et de règles dont manque précisément ce qui chez nous en Allemagne porte encore le nom de chant populaire. »

*Le Lituanien est d'abord un être qui sent, ensuite un être qui pense.*

Mais il faut réussir à entendre ces lieder dans le texte original, sans chercher à les harmoniser. Plusieurs compositeurs et dirigeants de chœurs, en essayant de les adapter, leur ont prêté un caractère trompeur. Extraits d'une série de chants populaires, ils sont devenus romances et lieder slaves. Les prétendus "raudos" sont pour la plupart à une seule voix, sans accompagnement ; ils ne connaissent ni mesure ni mouvement et forment librement leur rythme en liant les tons accentués à ceux qui ne le sont pas. Cette musique aspire à traduire immédiatement et avec des accents expressifs des sentiments douloureux. Mais les dainos sont aussi pénétrés d'un désir et d'une souffrance obscurs comme du sentiment du beau. Il y a très peu de chants populaires joyeux en Lituanie. La joie débordante est bannie de ces lieder dont la polyphonie est cependant beaucoup plus riche, et dont l'harmonie chantante possède une intimité infiniment plus subtile et plus tendre que tous les autres. Le chant populaire lituanien offre toujours de nouveau le sentiment d'une force peu commune, de la mélancolie douloureuse et de la résignation qui en deviennent le critère. Plongé dans les étendues, illimitées comme leur pays, de ce sentiment, l'homme a conscience d'être extrêmement petit et complètement perdu. L'éternité le contemple avec tranquillité et majesté et l'arrache à la terre. Ainsi naît du plus profond lointain la religion de cette poésie et de ce chant qui domine également toute la littérature lituanienne.

Pour comprendre les chants populaires lituaniens et pour être sensible à l'art de Petravičius, on doit saisir le sens de la spiritualité des Lituaniens. L'âme pour eux dépasse les réalités matérielles. Leur art révèle qu'ils sont plus aptes à se fondre dans un monde intérieur qu'à prendre seulement le monde extérieur pour modèle. Ce dernier n'est qu'un moyen. Pour ce peuple, l'homme est d'abord un être qui sent et ensuite un être qui pense. Esprit analytique et esprit systématique n'importent pas au Lituanien qui tient au contraire les mythes, les rêves et la poésie pure pour les seules révélations valables de la vérité. Ses créations, de nature lyrique, s'opposent formellement au rationalisme.

*Le Lituanien sait donner sans blesser.*

Ce n'est pas la domination de soi mais le don de soi, ce n'est pas la tension mais l'abandon qui sont pour eux les qualités dominantes. L'absence de règles chez les Lituaniens se marque déjà dans les changements de tons si vifs de la langue lituanienne et qui en rendent la connaissance si difficile pour l'étranger. Le Lituanien vit avec une confiance inconsciente en toutes choses. Il laisse

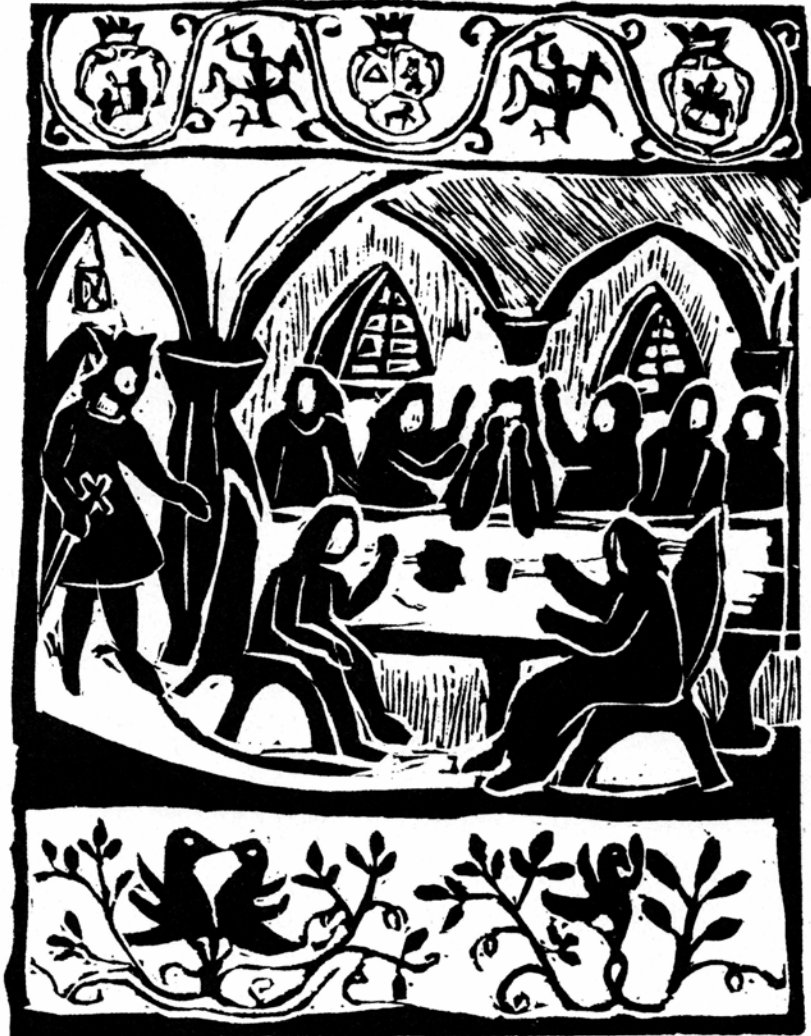


Viktoras Petravičius, extrait de *Dainos, vieux chants lituaniens*, 1948, p. 161.

irrésistiblement jaillir ses penchants naturels qui ressemblent souvent à des chevaux sauvages refusant de se soumettre à la raison. La conscience lituanienne actualise les sentiments mais ne les contrôle pas. Il n'y a pas là une dictature, d'ailleurs inutile, de l'entendement. Les dictatures sont toujours le signe de la misère. Un organisme sain n'en a pas besoin et ne la supporte pas. Parce que le Lituanien n'éprouve pas d'angoisse, il n'a pas besoin de se défendre par le contrôle de la conscience. C'est pourquoi la vie lituanienne est exubérante, prenant en elle un essor ailé, moins entravée que la vie en Europe occidentale. Elle est transportée par le torrent puissant de la vie qu'aucun barrage ne resserre. Le charme du naturel distingue le Lituanien, ce qui se rencontre rarement à l'Ouest. On trouve la plus belle simplicité chez le paysan. Il est capable de partager joie et souffrance. Il prend part aux préoccupations spirituelles de son prochain comme s'il les éprouvait lui-même. Il sent immédiatement la vie d'autrui. Son premier principe s'appelle sympathie et confiance. Il croit à la bonté de son prochain jusqu'à ce qu'on lui fournisse la preuve du contraire, mais souvent bien au-delà même. Le Lituanien n'est pas seulement toujours prêt à apporter une aide bénévole mais il sait aussi donner sans blesser. Sa délicatesse pleine de tact, la chaleur avec laquelle il porte secours, enlèvent à son offrande cet égoïsme oppressant qui gâte la plupart du temps les dons eux-mêmes. Les Lituniens ont le cœur joyeux d'un des peuples les plus hospitaliers de la terre. L'hôte est sacré pour eux ; ils lui offrent ce qu'ils ont de plus précieux.

Soulignons en particulier la merveilleuse féminité de l'âme du Lituanien : sa façon de donner, sa vénération, son humilité, sa patience et sa foi ainsi que le principe de la plénitude organique ont un caractère féminin. Les cultures qui présentent cet élément féminin sont en particulier les plus riches, les plus fécondes, les plus artistiques, les mieux douées du sens de la beauté. Combien de beauté s'est répandue sur le continent indien, sur la Grèce et la France ! La Lituanie est le pays des possibilités spirituelles illimitées. Mais l'essence de ce peuple demeure toujours, dans la synthèse spirituelle et dans le domaine éthique, la conciliation et la fraternité. Le mouvement de la vie s'accomplit chez lui du dedans vers le dehors. D'une façon permanente, son monde intérieur se déverse dans le monde qui l'environne, de la même façon qu'il s'identifie à lui. Aussi ce qu'il exprime délivre-t-il les forces de son âme.

Sous ce jour on comprend alors l'âme dévouée et la merveilleuse contemplation des "daïnos" ainsi que la puissance d'expression des dons naturels d'un Petravičius.



Viktoras Petravičius, extrait de *Dainos, vieux chants lituaniens*, 1948, p. 95.

## Liudvinavas

Išgėriau vieną  
Kai saldų pieną.  
Susimilk, da įpilk,  
Da gersiu ir antrą. (2x2)

Išgėriau antrą  
Širdis nesupranta.  
Susimilk, da įpilk,  
Da gersiu ir trečią. (2x2)

Išgėriau trečią  
Mylėdamas svečią.  
Susimilk, da įpilk,  
Da gersiu ketvirtą. (2x2)

Išgėriau ketvirtą  
Galva mano tvirta.  
Susimilk, da įpilk,  
Da gersiu ir penktą. (2x2)

Išgėriau penktą  
O rytoj vėl šventa.  
Susimilk, da įpilk,  
Da gersiu ir šeštą. (2x2)

Išgėriau šeštą  
Pasigavau šešką.  
Susimilk, da įpilk,  
Da gersiu septintą. (2x2)

Išgėriau septintą  
Jau dienele švinta.  
Susimilk, da įpilk,  
Da gersiu aštuntą. (2x2)

Išgėriau aštuntą  
Nuo suolo nuvirtau.  
Susimilk, da įpilk,  
Da gersiu devintą. (2x2)

J'ai bu le premier verre  
Comme du petit-lait.  
Sois gentil, verse encore,  
J'en boirai un deuxième. (2x2)

J'ai bu un deuxième  
Mon cœur ne comprend pas.  
Sois gentil, verse encore,  
J'en boirai un troisième. (2x2)

J'ai bu un troisième,  
Plein d'affection pour l'hôte.  
Sois gentil, verse encore,  
J'en boirai un quatrième. (2x2)

J'ai bu un quatrième  
Ma tête tient le coup.  
Sois gentil, verse encore,  
J'en boirai un cinquième. (2x2)

J'ai bu un cinquième,  
Demain est encore férié.  
Sois gentil, verse encore,  
J'en boirai un sixième. (2x2)

J'ai bu un sixième  
J'ai attrapé un putois.  
Sois gentil, verse encore,  
J'en boirai un septième.

J'ai bu un septième  
Déjà le jour point.  
Sois gentil, verse encore,  
J'en boirai un huitième. (2x2)

J'ai bu un huitième  
Je suis tombé du banc,  
Sois gentil, verse encore,  
J'en boirai un neuvième. (2x2)

Išgėriau devintą  
Pakinkiai sulinko.  
Susimilk, da įpilk,  
Da gersiu dešimtą. (2x2)

Išgėriau dešimtą  
Regiu velnių šimtą.  
Susimilk, da nepilk,  
Jau daugiau negersiu. (2x2)

Patvory gulėjau,  
Su velniais kalbėjau.  
Oi kas bus, kas nebus,  
Bet aš neprapsiu. (2x2)

J'ai bu un neuvième,  
Mes jarrets ont fléchi.  
Sois gentil, verse encore,  
J'en boirai un dixième. (2x2)

J'ai bu un dixième,  
Je vois des diables par centaines.  
Sois gentil, ne verse plus,  
Je n'en boirai plus. (2x2)

Affalé près de la clôture,  
Je parlais avec les diables.  
Quoi qu'il arrive.  
Je m'en sortirai. (2x2)

## Vilkaviškis

- Kam šerei žirgelį,  
Kam šveitei kardelį?  
Kur josi, berneli,  
Baltas dobilėli? (2x2)

- Aš josiu, mergelė,  
Į didį karelių,  
Į didį karelių,  
Svetimon šalelėn. (2x2)

Į karužę jojau,  
Į pulkelį stojau,  
Gailiai nusižvengė  
Bėrasai žirgelis. (2x2)

O kai aš jojau  
Per Vilniaus miestelį,  
Visos miesčionkėlės  
Į mane žiūrėjo. (2x2)

- Pourquoi et pour qui nourris-tu le coursier,  
Pourquoi et pour qui fourbis-tu l'épée ?  
Où chevaucheras-tu, jeune homme,  
Mon très cher frère ? (2x2)

- Je chevaucherai, jeune fille,  
Vers une grande guerre,  
Vers la grande guerre  
En terre étrangère. (2x2)

J'ai chevauché vers la guerre,  
Rejoint mon régiment,  
Comme tristement  
A henni mon cheval bai. (2x2)

Mais quand je chevauchais  
En traversant Vilnius,  
Toutes les petites citadines  
Me suivaient des yeux. (2x2)

Extraits de *Dainos, vieux chants lituaniens*, 1948, p. 136-137-163.  
Traduit par Jean-Claude Lefebvre et Liudmila Edel-Matuolis



Viktoras Petravičius, extrait de *Dainos, vieux chants lituaniens*, 1948, p. 41.



# Turinys

**Prancūzijos civilinio kodekso taikymas Lietuvoje XIX amžiuje, teritorijose į vakarus nuo Niemeno**

*Thierry Hamon, Reno I universiteto teisės istorijos dėstytojas*

**Prospero Mérimée apysaka *Lokis* ir jos recepcija Lietuvoje per vertimus**

*Ingrida Bakutytė, Leideno universiteto literatūros mokslų daktarė*

**Vilhelmas fon Urachas, princas, kuris būtų norėjęs būti Elzaso-Lotaringijos didžiuoju kunigaikščiu, tuometiniu Lietuvos karaliumi**

*Éric de Haynin, istorikas, Elzaso akademijos narys*

**Herbarijos ir botanikos kolekcijos: naujausi Lietuvos gamtininko Stanisława Batyso Górskiego kūrybos tyrimai**

*Piotr Daszkiewicz, mokslo istorikas, Nacionalinis gamtos istorijos muziejus, Paryžius*

**Maironis - Wöhrle, neįtikėtinas susitikimas**

*Philippe Edel, Elzaso-Lietuvos istorijos bendrija*

**Vilnius prieš aušrą**

*Maironio poema ir jos vertimai į vokiečių kalbą Oskaro Wöhrle ir į prancūzų kalbą*

*Jean-Claude Lefebvre ir Liudmila Edel-Matuolis*

**Viktoras Petravičius, dainos ir Lietuvos siela**

*Aleksis Rannit, lietuvių literatūros ir meno istorikas*

**Dvi dainos, iš Liudvinivo ir Vilkaviškio**

*Pasirinko Gražina Krivickienė, vertė Jean-Claude Lefebvre ir Liudmila Edel-Matuolis*

## Summary

**The application of the French Civil Code in Lithuania in the 19<sup>th</sup> century, in the Territories West of the Niemen**

*Thierry Hamon, lecturer in legal history, University of Rennes I*

**The Short Story *Lokis* by Prosper Mérimée and its Reception in Lithuania Through its Translations**

*Ingrida Bakutytė, Doctor of Literature from Leiden University I*

**Wilhelm Karl of Urach, the Prince who Would Have Liked to be the Grand Duke of Alsace-Lorraine, then the King of Lithuania**

*Éric de Haynin, historian, member of the Academy of Alsace*

**Herbaria and Botanical Collections: Recent Research on the Work of the Lithuanian Naturalist Stanisław Batys Górski**

*Piotr Daszkiewicz, science historian, Museum of Natural History, Paris*

**Maironis - Wöhrle, the Unlikely Encounter**

*Philippe Edel, Alsace Lithuania History Circle, Strasbourg*

**Vilnius prieš aušrą / Vilnius Before Dawn**

*Maironis' poem and its translations into German by Oskar Wöhrle and into French by Jean-Claude*

*Lefebvre and Liudmila Edel-Matuolis*

**Viktoras Petravičius, the dainos and the Soul of Lithuania**

*Aleksis Rannit, historian of Lithuanian literature and art*

**Two dainos, from Liudvinivas and Vilkaviškis**

*Selection by Gražina Krivickienė, translation by Jean-Claude Lefebvre and Liudmila Edel-Matuolis*

